

Conditions Générales

Partie I. Conditions générales

1. Définitions

Les termes utilisés dans les présentes Conditions générales auront la signification suivante :

« **Compte** » désigne un Compte courant ou un Compte d'épargne détenu par un Client dans notre établissement en rapport avec les Services.

« **Bénéficiaire effectif** » désigne :

- toute personne physique qui, en dernier lieu, possède ou contrôle le Client et/ou la personne physique pour laquelle une transaction est exécutée ou une activité réalisée ;
- pour les sociétés :
 - toute personne physique qui, en dernier lieu, possède ou contrôle une entité juridique du fait qu'elle possède ou contrôle directement ou indirectement un pourcentage suffisant d'actions ou de droits de vote dans cette entité juridique, y compris par le biais d'actions au porteur ; et
 - toute personne physique qui exerce autrement le pouvoir de contrôle sur la direction d'une entité juridique ;
- dans le cas d'entités juridiques, telles que les fondations, et de constructions juridiques, comme les fiducies, qui gèrent ou distribuent les fonds :
 - lorsque les futurs bénéficiaires ont déjà été désignés, toute personne physique qui est bénéficiaire d'au moins 10 % des biens d'une construction juridique ou d'une entité ; et
 - dans la mesure où les personnes physiques qui sont les bénéficiaires de la construction juridique ou de l'entité n'ont pas encore été désignées, le groupe de personnes dans l'intérêt principal duquel la construction juridique ou l'entité a été constituée ou produit ses effets;
- toute personne physique qui exerce un contrôle sur au moins 25 % des biens d'une construction juridique ou d'une entité.

« **Compte courant** » désigne un Compte multi-devises servant à la gestion des activités bancaires et opérations financières du Client.

« **Jour ouvrable bancaire** » désigne un jour de la semaine pendant lequel les banques sont ouvertes au Luxembourg.

« **Article** » désigne tout article des présentes Conditions Générales.

« **Commissions et Frais** » désigne les commissions, charges, marges, intérêts et autres taux, appliqués, en tant que de besoin, aux Services et qui sont accessibles sur le site Internet.

« **Méthode de communication** » désigne toute méthode de communication décrite à l'Article 16.

« **Avis d'exécution** » désigne la confirmation de l'opération que nous vous fournissons.

« **Crédit** » a la signification qui lui est donnée à l'Article 13.1.

« **Compte titres** » désigne le Compte sur lequel sont détenues des valeurs pour un Client.

« **Client** » désigne toute personne à laquelle nous fournissons les Services.

« **Service clientèle** » désigne notre équipe chargée du service clientèle joignable par téléphone au +35226032003 ou par courrier électronique (customerservice@internaxx.com) de 8 h 00 à 22 h 00 (HEC) chaque Jour ouvrable bancaire.

« **Internaxx Group** » désigne toute société en lien avec notre établissement, notre société mère, notre société filiale ou une société

filiale de ladite société mère ou toute autre personne sous le contrôle de notre établissement ou sous le même contrôle direct ou indirect que notre établissement.

« **Interactive Investor Services Limited** » est une société par laquelle toutes les transactions effectuées via Internaxx sont routées.

« **Compte joint** » désigne un Compte ouvert au nom de deux Clients au minimum.

« **Frais de retard de paiement** » désigne les frais chargés par notre établissement pour tout retard de paiement tel que défini dans les Commissions et Frais.

« **Trading sur marge** » désigne un crédit lombard que nous accordons aux Clients et qui est garanti par l'ensemble ou une partie des actifs détenus par lesdits Clients dans notre établissement.

« **Instrument de paiement** » a la signification donnée dans la loi luxembourgeoise du 10 novembre 2009 sur les services de paiement, telle que modifiée.

« **Personne liée** » signifie, lorsque le Client est une organisation, tout employé, représentant, actionnaire, agent, responsable ou individu lié au Client et dont les données personnelles qui nous sont confiées doivent être traitées dans le respect des présentes Conditions générales.

« **Compte d'épargne** » désigne un Compte de dépôt de fonds, sur lequel des intérêts s'accumulent quotidiennement.

« **Courrier électronique sécurisé** » désigne les courriers électroniques qui vous sont adressés par l'intermédiaire du réseau sécurisé de notre établissement.

« **Valeurs mobilières** » désigne toutes les valeurs mobilières et les autres titres qui sont prévus et définis par la loi applicable, y compris (sans s'y limiter) les certificats de dépôt, les billets et tous les autres titres représentant des droits de propriété, des droits négociables ou des valeurs mobilières (établis sous forme de certificats, dématérialisés, au porteur, ou par enregistrement, et transmissibles ou non par voie d'endossement). Le terme inclut également les unités, actions et parts représentant des participations dans des organismes d'investissement collectif au Luxembourg ou à l'étranger, y compris (mais sans s'y limiter) les fonds de pension.

« **Services** » désigne les services bancaires et autres services de courtage offerts par notre établissement aux Clients.

« **Swissquote Group Holding Limited** » est l'entreprise mère d'Internaxx Bank S.A.

« **Conditions générales** » désigne les présentes Conditions générales ainsi que les Conditions relatives aux transactions et dépôts de titres et de fonds d'investissement.

« **Application de Trading** » désigne nos applications pour appareils mobiles et tablettes compatibles avec certains smartphones et certaines tablettes (tel que décrit sur le site Internet) et par l'intermédiaire desquelles certains services sont proposés.

« **Nous** » ou « **notre établissement** » désigne Internaxx Bank S.A., une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 78729, un établissement de crédit dûment agréé et réglementé par l'autorité luxembourgeoise de surveillance du secteur financier, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), et dont le siège social est sis 2 rue Edward Steichen, L-2958 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

« **Site Internet** » désigne le site Internet de notre établissement à l'adresse suivante : <http://www.internaxx.com>.

2. Classification des Services et des Clients

Nous proposons à nos Clients des Services relatifs aux Valeurs mobilières et à d'autres produits d'investissement. Les présentes Conditions générales couvrent l'ensemble des produits et Services que nous proposons.

Les relations contractuelles entre notre établissement et vous-même sont régies par les présentes Conditions générales, toutes conditions générales spécifiques en vigueur, le cas échéant, et/ ou tout contrat spécifique pouvant être conclu par écrit entre notre établissement et vous-même. Sauf convention contraire entre vous-même et notre établissement, ces relations sont soumises à toute loi luxembourgeoise en vigueur ainsi qu'aux dispositions légales et usages bancaires généralement applicables et respectés au Luxembourg.

Les parties reconnaissent qu'elles ont demandé à ce que les présentes Conditions générales soient rédigées en anglais. Vous reconnaissez que la langue de communication privilégiée dans nos échanges est l'anglais et que certains Services, en partie ou en totalité, peuvent être accessibles uniquement en anglais.

Nous vous communiquerons ponctuellement toute information relative aux Services que nous proposons à nos Clients par courrier électronique, via le site Internet et/ou sur tout autre support durable que nous jugeons approprié sans aucune obligation de notre part en ce sens. Si vous ne souhaitez pas recevoir des informations que nous ne sommes pas tenus d'envoyer par courrier électronique, veuillez nous en faire part. Nous ne vous enverrons aucune information non liée aux Services et ne venant pas de notre part.

Tous les Clients sont considérés comme des « clients particuliers » à des fins réglementaires, comme indiqué à l'Article 7.2 des présentes Conditions générales.

3. Identification des Clients

Vous devez nous fournir une preuve de votre identité dans le cadre de la procédure de demande d'ouverture d'un Compte. Pour pouvoir ouvrir un Compte en tant que Client, vous devez nous faire parvenir les informations suivantes au minimum :

- votre nom et votre prénom, votre nationalité, votre date et lieu de naissance, votre état civil et (le cas échéant) votre numéro officiel d'identification nationale ;
- l'adresse de votre domicile et vos coordonnées ; ainsi que
- votre situation professionnelle et l'intitulé du poste que vous occupez.

Les Clients peuvent être invités à présenter une preuve de leur capacité juridique, leur état civil et leur statut de résident.

Les sociétés et autres entités juridiques doivent fournir les informations suivantes :

- leur dénomination ;
- leur forme juridique ;
- l'adresse de leur siège social et, s'il est différent, leur établissement principal ;
- leur numéro national d'identification, le cas échéant ;
- une copie certifiée conforme de leurs statuts ;
- leur numéro d'identification/d'entreprise (selon le cas) ;
- la liste des membres de leurs organes de direction et, si un membre de leurs organes de direction est une personne morale, la liste des membres des organes de direction de ladite entité ;
- la liste des personnes autorisées à engager et à représenter lesdites sociétés ou autres entités juridiques vis-à-vis de tiers et les dispositions régissant les pouvoirs d'engager la personne morale et l'autorisant à nouer des relations d'affaires ;
- l'identité du(des) Bénéficiaire(s) effectif(s) ;
- une déclaration indiquant si vous agissez pour votre propre compte ou pour le compte d'autres personnes ; et
- toute autre information que nous pourrions légalement vous demander.

Il se peut que la législation de votre pays de résidence ou votre nationalité (ou celui/celle du Bénéficiaire effectif des actifs sur votre Compte) ait un impact sur les règlements, les règles, les pratiques, les traités, les accords et/ou les conventions (notamment en matière d'impôts) éventuellement applicables aux Services sur des marchés financiers étrangers.

Notre établissement n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des données que vous nous fournissez. Vous devez nous tenir immédiatement informés de tout changement apporté aux

informations que vous nous fournissez conformément à l'Article 3. Nous ne sommes pas censés avoir eu connaissance de ces changements avant réception de cette notification. Vous serez tenu responsable des dommages éventuels dus à des données erronées, imprécises, dépassées ou incomplètes et vous renoncez à tout recours contre notre établissement à ce sujet. Si nous devons vérifier l'authenticité, la validité et l'exhaustivité des documents reçus de votre part ou distribués en votre nom, ou si nous devons procéder à leur traduction, notre responsabilité sera alors engagée uniquement en cas de faute lourde ou de faute intentionnelle de notre part.

4. Unicité de compte, compensation et interconnexion entre les opérations

Tous vos Comptes constituent un compte courant unique et indivisible dont la position débitrice ou créditrice n'est établie qu'après conversion des soldes en devises étrangères vers une devise ayant cours légal au Luxembourg selon le taux de change applicable du jour de l'opération, et ceci, qu'ils soient établis en une ou plusieurs devises, qu'ils soient de nature spéciale ou différente, qu'ils soient à terme ou immédiatement exigibles, qu'ils détiennent des liquidités ou des titres, ou qu'ils soient soumis à des taux d'intérêt différents.

Nous avons le droit, à tout moment et sans mise en demeure ou autorisation préalable, de compenser le solde débiteur d'un Compte avec le solde créditeur d'un autre Compte, quelle que soit la nature de ces Comptes et en réalisant les conversions de devises requises si nécessaire.

Toutes les opérations que vous réalisez avec notre établissement sont interconnectées. Nous avons donc le droit de ne pas exécuter nos obligations en cas de manquement à l'un quelconque des engagements de votre part.

Sauf accord contraire, vous renoncez au droit d'invoquer l'Article 1253 du Code civil et reconnaissez que nous pouvons attribuer, à notre discrétion, n'importe quelle somme transférée par vos soins au remboursement de la dette ou de la part de dette qu'elle est destinée à réduire.

5. Compte courant, Compte d'épargne et Compte joint

5.1 Compte courant

Votre Compte courant constitue la base de toutes les opérations bancaires réalisées par vous, autres que le commerce de positions de dérivés, telles que les placements dans des fonds, des actions ou des espèces.

Différents sous-comptes peuvent être ouverts dans le cadre de votre Compte courant, un pour chacune des devises que nous proposons : cette sélection peut être étendue par l'ajout de devises complémentaires ou restreinte en fonction de notre offre, et ce, à notre simple discrétion.

Il vous sera demandé de déterminer une devise de référence (qui peut également être appelée « devise de base ») pour votre Compte courant. La sélection de la devise de référence/de base peut être modifiée à n'importe quel moment sur demande.

Quelle que soit la devise de référence/de base choisie par vous, un transfert entrant de fonds sur votre Compte courant réalisé dans une devise non admise par ledit Compte courant, sera automatiquement crédité sur votre sous compte en euros, initiant ainsi une opération de change en euros.

Votre Compte courant produit des intérêts calculés selon la devise et en fonction du montant détenu sur chaque sous-compte. Les intérêts sont calculés et payés mensuellement ou trimestriellement, le premier trimestre commençant au 1er janvier de chaque année civile. Les taux applicables alors en vigueur figurent sur le site Internet et toute modification apportée vous sera communiquée selon une méthode de communication appropriée.

Nous sommes en droit d'exiger le règlement de Frais de retard de paiement prélevés sur votre Compte courant. Nous pouvons débiter le Compte courant afin de payer les Services, commissions ou frais ou toute autre somme que vous nous devez périodiquement. Si le solde du Compte courant n'est pas suffisant pour couvrir ces paiements, nous sommes en droit de vendre les titres détenus sur ce Compte titres, dans le cas où vous vous trouvez dans l'impossibilité de rembourser les dettes à l'échéance, soit 5 (cinq) jours après la date d'exigibilité de cette dette. Nous sommes en droit de vendre tout ou partie des Valeurs mobilières avant l'expiration de ce délai de 5 jours, en cas de dégradation du marché ou du cours.

5.2 Compte d'épargne

Votre Compte d'épargne est un Compte sur lequel vous pouvez déposer des fonds et sur lequel des intérêts s'accumulent quotidiennement.

Différents sous-comptes peuvent être ouverts dans le cadre de votre Compte d'épargne, un pour chacune des devises que nous proposons : cette sélection peut être étendue par l'ajout de devises complémentaires ou restreinte en fonction de notre offre, et ce, à notre simple discrétion.

Votre Compte d'épargne peut produire des intérêts qui sont calculés et payés mensuellement ou trimestriellement, le premier trimestre commençant au 1er janvier de chaque année civile. Les taux applicables alors en vigueur figurent dans l'annexe Commissions et Frais. Nous nous réservons le droit de modifier les taux d'intérêt ainsi que les conditions se rapportant au Compte d'épargne à tout moment en fonction des conditions du marché en vigueur. Toute modification apportée vous sera communiquée selon une méthode de communication appropriée.

5.3 Compte joint

Chaque Client titulaire d'un Compte joint peut disposer individuellement des actifs et des titres détenus dans ce Compte. Chaque Client titulaire d'un Compte joint sera conjointement et solidairement responsable.

Chaque Client titulaire du Compte joint peut clôturer tous les Comptes sur base de son instruction, à condition qu'elle soit conforme aux procédures d'identification et d'authentification existantes. Les avoirs et les titres en dépôt (ainsi que tous les arrérages, intérêts ou dividendes) pourront être transférés et, d'une façon générale, toutes les opérations sur le Compte joint pourront être effectuées par un de ses titulaires solidaires, seul et sans intervention ni concours de l'autre titulaire. Notre établissement est déchargé de toutes ses obligations envers un Titulaire, si le paiement ou la remise des Titres est effectué conformément à la seule instruction de son co-titulaire.

Chacun des Clients titulaires d'un Compte joint pourra, sans le concours d'un autre titulaire, donner procuration à un tiers pour exercer en ses lieu et place tout ou partie des droits qu'il détient en vertu des présentes Conditions générales.

Notre établissement ne distinguera pas les Titulaires lors de la réception d'une instruction de la part de n'importe quel Titulaire d'un Compte joint.

En cas de décès de l'un ou de plusieurs des Clients titulaires d'un Compte joint, les droits et obligations ci-dessus ne subissent aucune modification. En conséquence, les avoirs détenus sur un Compte joint pourront être remis ou payés et les Titres en dépôt pourront être délivrés sur décharge soit d'un seul des Clients titulaires survivants, soit de tous les ayants droit pour cause de décès du ou des titulaires respectifs. Notre établissement peut exiger la présentation d'une documentation spécifique comme condition de la remise des actifs au titulaire survivant du compte ou au successeur légal du titulaire décédé du Compte.

Lorsque notre établissement est informé d'un conflit entre les Clients titulaires d'un Compte joint, la manière de traiter les demandes sera laissée à sa discrétion. Cela pourrait également inclure le blocage d'un Compte joint.

5.4 Comptes - généralité

L'approvisionnement du Compte courant et du Compte d'épargne peut être réalisé au moyen de virements bancaires. L'ordre de virement bancaire doit être effectué à partir d'un compte détenu par vous-même. À ce sujet, veuillez noter que l'information mentionnée dans la case communication d'un virement SEPA sera visible pour les banques correspondantes utilisées pendant le processus de transfert et par le destinataire du virement. Votre numéro de Compte ainsi que le nom du Compte doivent toujours être précisés sur l'ordre de virement de façon à nous permettre de faire le rapprochement de la position Client. Nous n'acceptons ni les chèques ni les dépôts en espèces.

Les fonds transférés seront automatiquement crédités sur le Compte stipulé par vos soins. L'argent transféré de notre établissement sera automatiquement débité du Compte stipulé par vos soins, à condition qu'il soit suffisamment approvisionné pour effectuer le transfert.

Notre établissement se réserve le droit dans certains cas particuliers et à sa propre discrétion de vous autoriser à avoir une position débitrice sur le Compte courant. Toute facilité de ce type n'implique pas pour autant l'obligation de la renouveler dans le futur.

Sans préjudice de l'Article 4.1, notre établissement calcule des intérêts sur les soldes débiteurs des différents sous comptes indépendamment du solde global de votre Compte courant et sans notification préalable. Les taux d'intérêt débiteurs sont rapportés sur le site Internet. Nous pouvons modifier ces taux d'intérêt en fonction de variations sur le marché monétaire. Nous vous informerons en cas de changements apportés à ces taux selon une Méthode de communication appropriée et/ou en publiant les changements sur le site Internet. Les intérêts courus portant sur le solde débiteur d'un Compte courant sont, dans le respect du Code civil luxembourgeois, comptabilisés tous les 3 (trois) mois.

Les taux d'intérêt sont fixés par notre établissement en fonction des conditions du marché en vigueur et des pratiques bancaires et de courtage établies sur la place de Luxembourg. Cette disposition ne doit pas être interprétée comme une autorisation à avoir un solde débiteur sur vos Comptes. Lors du calcul des taux d'intérêt, notre établissement prendra en compte les dates de valeur (qui peuvent varier selon qu'elles concernent des retraits ou des dépôts) et selon les conditions spéciales définies et les pratiques bancaires.

L'acceptation de fonds par tout moyen que ce soit reste à notre entière discrétion, à condition que nous agissions à tout moment conformément aux lois et à la réglementation applicables. Vous avez la responsabilité du contrôle des soldes de vos Comptes, y compris les sous-comptes d'encaisse.

Vous pouvez accéder à vos fonds en donnant à notre établissement l'instruction d'effectuer un transfert bancaire sur un compte bancaire externe établi en votre nom. Nous n'autorisons pas les retraits par chèque ou en espèces.

6. Services de paiement

6.1 Frais

À défaut d'indication contraire dans l'annexe Commissions et Frais, nous appliquons le principe des « frais partagés », ce qui signifie que chacune des parties (donneur d'ordre et bénéficiaire) paye les frais prélevés par sa banque.

Lorsque l'opération de paiement implique une conversion monétaire, les frais de change sont à la charge de la partie qui a initié le change.

Sauf accord mutuel contraire, notre établissement déduit ses frais du montant transféré avant d'en créditer son bénéficiaire. Nous vous indiquons le montant brut, les frais prélevés et le montant net de l'opération de paiement.

6.2 Paiements

Les Instruments de paiement émis et remis par nos soins peuvent être régis par des conditions spéciales.

Nous sommes en droit d'arrêter l'utilisation d'un Instrument de paiement pour des motifs raisonnables liés à :

- la sécurité de l'Instrument de paiement ; ou
- la suspicion d'une utilisation non autorisée ou frauduleuse de l'Instrument de paiement.

Nous vous informerons de notre intention d'arrêter l'utilisation de l'Instrument de paiement et nous vous en exposerons les raisons, à condition que cet avis ne porte pas atteinte aux mesures de sécurité raisonnables ou ne soit par ailleurs illégal.

Nous autoriserons l'utilisation de l'Instrument de paiement ou nous le remplacerons par un nouvel Instrument de paiement dès que possible, si nous constatons que les raisons sur lesquelles se base l'arrêt de son utilisation cessent d'exister.

Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour préserver les Instruments de paiement contre la perte, le vol, le détournement ou toute utilisation frauduleuse, y compris dans les cas où vous avez recours aux Applications de Trading. En cas de perte, vol, détournement ou d'utilisation frauduleuse d'un Instrument de paiement, vous êtes tenu de nous en informer dès que vous en avez pris connaissance, sans tarder ou d'en informer une autre entité que nous avons désignée.

Vous supportez les pertes liées à toute opération de paiement non autorisée ou frauduleuse consécutive à l'utilisation d'un Instrument de paiement perdu, volé, ou détourné jusqu'à ce que nous ayons reçu la notification prévue à l'Article 6.2(e).

Les Clients supportent, jusqu'à concurrence de 50 euros (cinquante euros), les pertes liées à toute opération de paiement non autorisée consécutive à l'utilisation d'un Instrument de paiement perdu ou volé et pour laquelle leur responsabilité est engagée, ou, dans le cas où ils ne sont pas parvenus à préserver la sécurité de leurs dispositifs de sécurité personnalisés, au détournement d'un Instrument de paiement.

Le paragraphe précédent ne s'applique pas si (a) la perte, le vol ou l'utilisation frauduleuse d'un instrument de paiement n'était pas détectable par le Client avant le paiement, sauf si le payeur a agi de manière frauduleuse, ou si (b) la perte est due à une action ou une absence d'action d'un employé, un agent ou une branche de notre établissement ou d'une entité à laquelle ses activités ont été sous-traitées.

Le Client doit supporter toutes les pertes liées à toute opération de paiement autorisée qui seraient dues à un acte frauduleux du Client ou à son manquement à une ou plusieurs de ses obligations faisant suite à une faute lourde ou faute intentionnelle de sa part. Dans un tel cas, le montant maximum spécifié ci-dessus n'est pas applicable.

7. Services d'investissement et services auxiliaires

7.1 Conditions générales

7.1.1 En fournissant des services d'investissement et des services auxiliaires à ses Clients, notre établissement est en droit de prendre en considération le contenu des conventions conclues entre lui et les Clients (y compris les présentes Conditions générales et toutes les conventions spécifiques relatives à la prestation de ces services) ainsi que les

informations fournies à notre établissement par nos Clients.

7.1.2 Notre établissement peut proposer les services d'investissement et services auxiliaires suivants :

- réception et transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs Titres ;
- exécution d'ordres au nom du Client ;
- prise ferme de Titres et/ou placement de Titres financiers avec engagement ferme ;
- placement de Titres sans engagement ferme ;
- conservation et administration de Titres pour le compte de Clients, y compris la garde et les services connexes, comme la gestion de trésorerie/de garanties ;
- octroi d'une Opération sur marge à des investisseurs pour leur permettre d'effectuer une transaction sur un ou plusieurs Titres ;
- services de change, qu'ils soient liés ou non à la fourniture de services d'investissement ;
- recherche en investissements et analyse financière ou toute autre forme de recommandation générale concernant les transactions sur Titres.

7.2 Politique d'exécution

Lors de l'exécution, de la transmission ou de la passation des ordres sur des Titres au nom du Client, nous prenons toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour nos Clients, en tenant compte de divers critères, comme le prix, les frais, la vitesse, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille, la nature et toute autre considération pertinente, concernant l'exécution des ordres.

Nous avons mis au point et appliquons une politique de meilleure exécution, présentée en détail dans les accords correspondants conclus entre notre établissement et le Client, qui comprend des informations sur les infrastructures d'exécution utilisées et les facteurs affectant le choix de l'infrastructure d'exécution. Nous fournissons des informations appropriées aux Clients concernant leur politique de meilleure exécution et leur soumettons notre propre politique pour obtenir leur consentement préalable. Les informations doivent être fournies sur un support durable ou un site Internet. Le consentement préalable du Client peut être tacite si cette possibilité a été acceptée par le biais d'un accord préalable. Nous pouvons considérer que le Client a donné son autorisation si ce dernier a envoyé un ordre après avoir reçu les informations pertinentes liées à la politique de meilleure exécution.

Les Clients professionnels sont supposés être capables de sélectionner eux-mêmes les informations dont ils ont besoin. Si leurs demandes d'informations sont raisonnables et mesurées, nous fournissons les informations supplémentaires demandées.

Lorsque nous sélectionnons les infrastructures d'exécution incluses dans la politique de meilleure exécution, nous privilégions la qualité des procédures d'exécution disponibles sur les différentes infrastructures. Cependant, le choix d'une infrastructure pour l'exécution d'un ordre spécifique du Client parmi les infrastructures incluses dans la politique de meilleure exécution dépend également de l'impact de nos propres frais et commissions sur la rémunération totale dont doit s'acquitter le Client. Si nous décidons de sélectionner une seule infrastructure d'exécution, nous nous engageons néanmoins à vérifier régulièrement que l'infrastructure choisie fournit systématiquement les meilleurs résultats possible pour le Client.

Chaque politique de meilleure exécution spécifique pour les services d'investissement que nous proposons est consignée par écrit dans les accords dédiés conclus entre notre établissement et le Client, et contient la politique de meilleure sélection, les procédures de front office, la procédure de collecte et la transmission des ordres du Client (par ex. accord envoyé par fax, enregistrement téléphonique, etc.), les procédures de traitement des ordres du Client (par ex. programmation, agrégation séquentielle, règles d'attribution), la procédure d'exécution des ordres du Client, ainsi que la liste des contreparties de marché / infrastructures d'exécution clairement définies.

7.3 Conflits d'intérêts

Nous avons pris des dispositions pour détecter, éviter et gérer les conflits d'intérêts. Les situations suivantes peuvent générer des conflits d'intérêts potentiels entre notre établissement et un Client : (a) nous sommes susceptibles de réaliser un gain financier ou d'éviter une perte financière aux dépens du Client ; (b) notre intérêt dans le résultat d'un service fourni au Client ou d'une opération effectuée pour le compte du Client est différent de l'intérêt du Client dans cette même situation ; (c) notre activité est identique à celle du Client. Une politique en matière de conflit d'intérêts a été élaborée pour éviter que de tels conflits affectent négativement nos Clients et nous nous engageons à respecter les exigences légales et réglementaires applicables en y apportant la plus grande attention et en appliquant des normes internes rigoureuses.

Ces normes comprennent des instructions spécifiques et procédures opérationnelles en matière d'identification, de prévention et de gestion des éventuels conflits d'intérêts avec nos Clients.

Les mesures applicables sont toujours adaptées aux activités et services proposés à nos Clients et sont regroupées selon les principes suivants : prévention des flux d'information non nécessaires, transmission d'informations claires sur les conflits d'intérêts, prévention de toute influence injustifiée, mise en place de dispositions relatives à l'organisation et application stricte des obligations légales et réglementaires.

Nous nous engageons à fournir sur demande au Client chaque politique en matière de conflit d'intérêts spécifiquement écrite pour les services d'investissement. Ces politiques comprennent une description des mesures prises pour identifier et gérer les conflits d'intérêts présentant un risque pour les intérêts du Client.

7.4 Coûts et avantages

De manière générale, nous ne payons ni ne recevons de frais, commissions ou tout autre avantage non monétaire de parties tierces dans le cadre des services d'investissement et services auxiliaires fournis au Client.

Dans le cas contraire, nous nous engageons à respecter les dispositions des Articles 24 et 25 de la Directive MiFID II et des autres actes liés pour nous assurer que le paiement ou la réception de frais, commissions ou tout autre avantage non monétaire concerné (i) est destiné à améliorer la qualité du service fourni et (ii) n'entrave pas le respect de notre engagement à agir de manière professionnelle, honnête et juste, dans le meilleur intérêt du Client. En outre, les Clients concernés doivent être informés le plus rapidement et précisément possible de la nature et du montant (ou de la méthode de calcul) de tout avantage, y compris toute rétrocession, versée à une tierce partie ou reçue de sa part.

À des fins de bonnes pratiques, nous nous engageons à demander l'approbation écrite du Client avant de conclure les transactions concernées.

7.5 Communication

Toutes les communications entre notre établissement et les Clients seront effectuées conformément aux présentes Conditions générales.

Toutes les informations fournies par notre établissement seront transmises au format papier, par le biais d'un site Internet ou sur un autre support.

Pour les clients particuliers, les informations peuvent être transmises par le biais d'un site Internet s'il est garanti que le Client dispose d'un accès régulier à Internet (ce qui sera réputé être le cas si le Client nous a fourni une adresse e-mail à des fins de correspondance ou s'il a accès à notre plateforme bancaire en ligne). Les Clients particuliers doivent accepter spécifiquement la réception d'informations via un site Internet. Le Client particulier recevra une notification électronique (par courrier électronique, via la plateforme bancaire en ligne ou autre) l'informant du chemin d'accès aux informations.

Nous avons mis au point plusieurs méthodes de communication pour envoyer et recevoir les ordres liés à nos services.

Les ordres peuvent être transmis de trois façons différentes :

- Procédure en ligne via la plateforme Internaxx
- Téléphone : +352 26032003
- Email sécurisé (pour les ordres sur les fonds d'investissements uniquement) après s'être connecté au site sécurisé www.internaxx.com

Lorsqu'un ordre est envoyé par écrit sur un document autre que nos formulaires standards, ce document doit inclure les mêmes informations que celles demandées sur les formulaires standards correspondants.

Sous réserve de notre accord préalable, les ordres peuvent également être soumis par téléphone, courrier électronique ou via notre site Internet.

8. Commissions, frais et taxes

Vous reconnaissez que nous avons le droit de débiter les intérêts, commissions, frais, charges et tout autre montant que vous nous devez de votre Compte, ainsi que toute dépense engagée ou risquée dans votre intérêt par notre établissement, dans le cadre des Services fournis, conformément à l'annexe Commissions et Frais, communiquée au Client sur le site Internet d'Internaxx (www.internaxx.com) ou sur tout autre support durable. Toute modification de l'annexe Commissions et Frais sera notifiée au Client conformément à l'Article 18 (Ajouts et changements) des présentes Conditions générales. Des intérêts négatifs peuvent être appliqués conformément aux dispositions de l'annexe Commissions et Frais.

Vous devez notamment supporter le coût de l'envoi du courrier, les frais de télécommunication et de recherche, les charges supportées par notre établissement lorsqu'il entame des actions juridiques et administratives

contre vous. La fourniture de Services par notre établissement est soumise au paiement de coûts, d'honoraires, de commissions, frais, taxes, etc.

Vous payez à notre établissement toutes les taxes et tous les impôts que nous devons ou pour lesquels notre établissement peut être tenu responsable ou qui sont perçus ponctuellement par les autorités luxembourgeoises ou étrangères, et qui se rapportent à des transactions exécutées par notre établissement dans le cadre de sa relation avec vous-même.

Dans le cas où l'annexe Commissions et Frais ne vous renseignerait pas sur le tarif de l'opération ou de l'ordre que vous souhaitez exécuter, vous veillerez à prendre connaissance du tarif applicable auprès du Service clientèle, et ce, préalablement à la passation de votre ordre ou à la conclusion de votre opération. Vous serez en toute hypothèse réputé avoir pris connaissance et accepté nos tarifs en cas d'exécution par notre établissement de votre ordre et/ou opération.

Ces frais sont exprimés nets d'impôts. Les taxes et impôts sont ajoutés le cas échéant.

Notre établissement vous fournira le prix total dont vous devez vous acquitter au titre des Services, y compris tous les frais, commissions et charges connexes, et tous les impôts payables, ou, si le prix exact ne peut pas être indiqué, la base de calcul du prix total, pour que vous puissiez contrôler l'exactitude du calcul.

En fournissant à un Client un Service, notre établissement peut verser à des tiers ou percevoir de tiers des honoraires, commissions ou autres avantages non monétaires. Notre établissement se réserve le droit de verser à des tiers des honoraires, commissions ou autres avantages non monétaires en rétribution de la mise en relation de nouveaux Clients et/ou de la fourniture de services. Les honoraires, commissions et avantages sont généralement déterminés en fonction des commissions que nous recevons des Clients et/ou des avoirs des Clients placés auprès de notre établissement, et toujours dans les limites et conformément aux conditions définies à l'Article 7.8 (Coûts et avantages) ci-dessus. Le montant des honoraires et commissions versés est calculé par l'application d'un pourcentage sur les commissions perçues et/ou sur les avoirs. Sur demande des Clients, notre établissement fournira des détails supplémentaires quant à la méthode de calcul relative aux arrangements conclus avec des tiers.

Notre établissement peut aussi recevoir pour son propre compte des honoraires, commissions ou avantages de la part de tiers lorsqu'il distribue des produits de placement tels que des parts de fonds. Ces honoraires, commissions ou avantages dépendent de divers facteurs tels que la classe d'actifs, le montant d'actifs gérés, la valeur nette d'inventaire ainsi que sa fréquence de calcul, les taux prévus par le contrat de distribution et le nombre de parts de fonds en circulation. Ce montant est perçu périodiquement à terme échu. Vous pouvez à tout moment demander des informations plus détaillées quant à la nature et au montant des honoraires, commissions et avantages perçus. Lorsque le montant ne peut être déterminé, la méthode de calcul vous sera fournie.

9. Mise à disposition d'informations

Toute information, opinion, tout prix ou autre type d'information seront fournis dans l'unique but de vous permettre de prendre votre propre décision d'investissement et ne constituent pas une recommandation ou un conseil personnel d'investissement. Notre établissement n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations et n'assume aucune responsabilité pour des pertes, des coûts, des engagements ou des dépenses pouvant survenir directement ou indirectement du fait de l'utilisation ou de la prise en compte de telles informations. Ces informations sont strictement réservées à votre usage privé. Elles ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation en matière d'achat, de vente ou de tout autre type d'opération pour un investissement spécifique.

Notre établissement peut proposer des liens avec différents sites Internet offerts et entretenus par des tiers. Notre établissement ne présente ces liens qu'à titre d'agrément pour les Clients. Nous n'acceptons aucune responsabilité quant au contenu de ces sites. Le fait que notre établissement ait fourni un lien vers ces sites ne constitue en aucun cas une approbation, une autorisation, un sponsoring ou une affiliation émise par notre établissement à l'égard de ces sites, de leurs propriétaires ou fournisseurs d'accès.

10. Sécurité

La fourniture des Services est subordonnée aux capacités techniques d'Internet et aux temps de réponse nécessaires à la consultation et au transfert d'informations, ou pour mener certaines requêtes. Il vous incombe de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les spécifications de votre ordinateur et la connexion Internet conviennent à la transmission des informations et à l'accès aux Services.

Lors de l'utilisation des Applications de Trading, il vous incombe également de vous assurer que les spécifications techniques de votre dispositif et l'ensemble des données/l'abonnement correspondant conviennent au téléchargement et à l'installation des Applications de Trading et à l'accès aux transactions et aux Services offerts via les Applications de Trading.

Notre établissement propose un niveau élevé de sécurité au moyen de différentes mesures de sécurité notamment en matière d'identification des Clients et d'authentification de leurs instructions et ordres. À chaque fois que vous nous contactez, vous êtes tenu de vous conformer aux procédures d'identification et d'authentification applicables alors en place. Notre établissement peut refuser l'accès à une partie des Services si vous ne vous conformez pas à ces procédures.

Il relève de votre responsabilité exclusive de vous assurer que votre ordinateur et/ou votre dispositif mobile ne sont pas infectés par un quelconque virus, logiciel malveillant ou publicitaire, etc. Pour protéger la confidentialité de vos informations, notre établissement fournit les mesures de sécurité suivantes :

- Firewalls : nous disposons de multiples firewalls destinés à protéger notre système informatique interne et notre base de données ;
- Surveillance : notre établissement contrôle chaque jour l'ensemble des systèmes internes afin de garantir que le dispositif de sécurité n'a pas subi d'attaque éventuelle ou des tentatives d'effraction. Il organise également des contrôles de sécurité indépendants réguliers de notre système informatique pour s'assurer que des normes élevées sont respectées ;
- Numéro d'identification personnel (PIN) : votre code PIN et votre numéro de Compte qui servent à vous identifier sont demandés pour entrer en contact avec nos collaborateurs ; et
- Mot de passe : un mot de passe supplémentaire est exigé dans le processus d'identification et de connexion Internet. Vous devrez modifier votre mot de passe lors de votre connexion initiale et devrez le remplacer régulièrement par la suite.

Vous devez garder secrètes vos données d'identification et d'authentification et les traiter conformément à la loi applicable sur la protection des données. Vous devez informer immédiatement notre établissement si vous suspectez un tiers d'être en possession de vos données d'identification et d'authentification. À défaut de nous signaler ce fait, vous devenez responsable de toute perte occasionnée par l'accès non autorisé à vos Comptes et aux Services.

Toute personne utilisant vos données d'identification et d'authentification sera considérée par notre établissement comme étant le Client lui-même. Notre établissement peut accepter des instructions et des communications de cette personne et peut autoriser cette personne à accéder aux/et disposer des actifs sans vérification supplémentaire de son identité.

Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables afin de ne pas laisser votre appareil sans surveillance pendant qu'il est connecté aux Applications de Trading, ainsi que toutes les mesures raisonnables pour protéger votre appareil contre la perte, le vol, le détournement ou l'utilisation frauduleuse. Vous devez nous informer immédiatement dès que vous soupçonnez ou que vous avez eu connaissance de la perte, du vol, du détournement ou de l'utilisation frauduleuse de votre appareil. Vous êtes tenu responsable en cas de pertes résultant d'une transaction non autorisée réalisée à l'aide d'un appareil perdu, volé ou détourné jusqu'au moment où ladite notification est effective, et également dans le cas d'une utilisation frauduleuse ou d'une faute lourde ou intentionnelle de votre part.

11. Responsabilité et Limitation de la responsabilité

Nous nous engageons à agir de manière professionnelle, honnête et juste, avec soin et diligence, et à conduire nos activités commerciales dans les meilleurs intérêts du Client.

Dans le cadre de nos relations avec les Clients, notre responsabilité sera engagée uniquement en cas de faute lourde ou de faute intentionnelle de notre part, et dans les limites fixées par la loi. L'accès à nos systèmes et la transmission de données se font au seul risque du Client. Lorsque nous utilisons Internet ou tout autre moyen public de télécommunication (tel que des lignes téléphoniques), toute communication entre vous et notre établissement est acheminée grâce à un réseau public. Notre établissement ne peut être tenu responsable de tout dommage que vous pourriez subir en raison d'erreurs de transmission, de défaillances techniques, de mauvais fonctionnements, d'interventions illégales sur le réseau, de surcharge du réseau, de blocage intentionnel des accès par des tiers ou de tout autre manquement de la part de l'opérateur du réseau. Nous déclinons toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement des systèmes, dès lors que la cause est liée à Internet, au fournisseur d'accès, aux réseaux de communication ou à tout facteur qui ne soit pas directement imputable à notre établissement. Notre établissement ne saurait garantir l'invulnérabilité absolue du système.

Nous pouvons céder et vendre à tout moment des Titres que vous n'avez pas l'autorisation d'acheter conformément aux lois et à la réglementation applicables et aux présentes Conditions générales et/ou à tout accord particulier pouvant être conclu par écrit entre Internaxx Bank S.A. et ses Clients, ou qui ne sont généralement pas acceptés par les dépositaires. Dans un tel cas, vous êtes tenu responsable des pertes éventuelles encourues pour la clôture de la position concernée.

Vous serez responsable du dommage direct ou indirect résultant d'un accès illégal ou incorrect et/ou d'une tentative d'accès aux Services par un tiers. Notre établissement ne peut être tenu responsable de toute perte ou tout dommage causé aux données stockées ou au logiciel vous appartenant ou appartenant à d'autres Clients et résultant a) d'une utilisation des Services non conforme avec les instructions de sécurité énoncées dans les présentes Conditions générales ou b) d'actes frauduleux commis par des tiers au niveau de notre système. Notre établissement n'engage aucune responsabilité pour tout dommage ou perte pouvant résulter d'un virus affectant notre système, et que ni vos mesures de sécurité ni les nôtres ne sont en mesure de détecter. Notre établissement n'engage aucune responsabilité pour des dysfonctionnements du réseau Internet ni du système téléphonique utilisé pour communiquer avec nous.

Nous pouvons suspendre de façon provisoire la mise à disposition d'un ou de plusieurs Services afin de permettre la mise à jour ou la maintenance de nos systèmes ou dans le cas où nous détecterions un quelconque risque pour la sécurité et/ou un dysfonctionnement.

Nous n'assumons aucune responsabilité pour la gestion des actifs du Client autre que celle qui est reprise dans les présentes Conditions générales. Ainsi, notre établissement ne s'engage pas à informer les Clients des pertes éventuelles dues aux changements des conditions du marché, de la valeur ou de la dévalorisation des articles déposés, ou de toute circonstance qui pourrait porter préjudice ou affecter la valeur de ces articles. Vous devez vérifier vous-même l'exactitude des indications fournies par notre établissement.

Si notre établissement utilise l'équipement de tiers au moment où il exécute les ordres des Clients, ces derniers sont liés par les contrats, les Conditions générales et spéciales applicables entre notre établissement et les tiers concernés, ainsi que par les conditions qui lient les tiers concernés (lorsqu'ils opèrent sur des bourses internationales, par exemple). Si notre établissement confie l'exécution d'une transaction à des tiers, sa responsabilité se limite uniquement à la sélection et à l'orientation minutieuse de ces tiers. Notre établissement n'est pas tenu responsable des pertes éventuelles subies ou encourues par vous dans le cas où un tiers ne parviendrait pas à remplir nos obligations vis-à-vis de notre établissement et notre établissement n'est pas tenu de remplir ses obligations à votre égard dans la mesure où il n'est pas à même de le faire à la suite de la défaillance de ce tiers.

Outre les obligations énoncées ci-dessus, vous êtes entièrement tenu de vous assurer que vous vous conformez aux prescriptions légales et aux réglementations locales, en particulier lorsque vous utilisez les Services à l'étranger. Notre établissement ne peut être tenu responsable des négligences ou du non-respect des réglementations qui vous sont applicables.

Toutes les informations quelles qu'elles soient (situation financière, soldes et historiques des comptes, relevé des titres, informations générales, etc.) sollicitées par les Clients ou communiquées par notre établissement conformément à la réglementation appliquée au Luxembourg seront transmises aux risques et périls du Client. En aucun cas, notre établissement ne pourra être rendu responsable d'une mauvaise réception ou de la non-réception de ces informations.

En cas d'arrêt pour maintenance ou remise en état du système informatique de notre établissement, de pannes techniques ou de surcharge du réseau, de coupures de lignes téléphoniques, d'erreurs, de négligences ou fautes du ISP, d'un tiers ou de l'utilisateur, notamment dans l'installation et l'utilisation du Service, ainsi qu'en cas d'autres événements indépendants de notre volonté, tels que des grèves, notre établissement ne peut être tenu responsable des dommages directs ou indirects survenus à votre matériel et aux données stockées ou résultant de l'interruption, de l'arrêt ou du dysfonctionnement, à moins que vous ne puissiez démontrer qu'une faute imputable à notre établissement est à l'origine du dommage subi.

Notre établissement ne peut être tenu responsable de l'utilisation impropre ou frauduleuse des données personnelles, faite par vous ou un tiers, y compris en cas de manœuvres frauduleuses, telles que le phishing ou autres infractions identiques commises par des tiers, ou que cette utilisation soit liée à des risques sur la sauvegarde du réseau que ni vos systèmes de protection, ni les mesures raisonnables prises par notre établissement ou ses sous-traitants n'ont prévenus ou n'auraient pu prévenir.

La responsabilité de notre établissement n'est pas engagée en cas de difficulté imputable au fonctionnement défectueux ou à la mauvaise configuration ou utilisation générale d'un ordinateur ni au cas où le matériel informatique employé par vous n'est pas assez performant.

Vous êtes tenu responsable de tout litige pouvant survenir entre vous et le(s) service(s) public(s) ou sociétés privées de télécommunication, ainsi qu'entre vous et le fournisseur d'accès Internet ou tout autre intervenant, tant en ce qui concerne le caractère confidentiel du message transmis que la facturation du coût de transmission ou encore la maintenance des lignes téléphoniques.

Limitations de la responsabilité

Notre établissement ne sera responsable qu'en cas de faute lourde ou de faute intentionnelle dans le cadre de la fourniture des Services. Il n'engage pas sa responsabilité pour tout dommage direct ou indirect qui est causé, ou qui survient à l'occasion :

- i. de l'incapacité légale des Clients, de leurs agents, héritiers, légataires et bénéficiaires ;
- ii. du décès du Titulaire du compte, si nous n'avons pas reçu notification du décès ;
- iii. des erreurs survenues dans la succession du Client décédé ;
- iv. des informations inexactes fournies par le notaire d'un Client décédé, en ce qui concerne les informations fournies aux héritiers du déposant sur l'existence d'une procuration, ainsi que toute information inexacte de l'agent sur l'identité des héritiers informés ;
- v. de l'absence d'authenticité, ou l'invalidité des autorisations détenues par les agents, les organes de représentation et les mandataires de personnes morales, de sociétés en situation de liquidation, de redressement, de dissolution, ou soumises à des mesures de contrôle ou de liquidation selon la loi qui leur est applicable ;
- vi. de l'absence de notification par le Client d'un changement de l'adresse e-mail du Client ou de la Personne liée, ou de toute autre information de contact ;
- vii. du caractère fallacieux des signatures portées sur les ordres donnés à notre établissement ;
- viii. des erreurs et des retards dans la transmission des ordres, et des retards dans l'exécution d'un ordre, sauf pour le Client, à informer spécialement notre établissement de la date butoir avant laquelle il entend que l'ordre soit exécuté, et, dans ce cas, la responsabilité de notre établissement sera limitée à la seule perte des intérêts qui résulterait de ce retard ;
- ix. de l'incapacité ou du retard à former une réclamation ;
- x. des irrégularités des procédures judiciaires ou extra-judiciaires d'opposition ;
- xi. de l'incapacité à procéder aux déductions fiscales adéquates ou à procéder à des déductions exactes ;
- xii. des actes de tiers, mandatés par notre établissement, pour exécuter les ordres du Client, dès lors que le choix du tiers a été fait par le Client ou, si le choix de ce tiers a été fait par notre établissement, dès lors qu'il lui a transmis les instructions avec un soin habituel ;
- xiii. de la transmission des informations intervenant dans les conditions de l'Article 15 (Instructions et moyens de communication) ;
- xiv. du défaut de réception, par le Client, de communications lui étant adressées par notre établissement du fait que le Client a omis de l'informer conformément à l'Article 3 (Identification des Clients) ou dû à d'autres circonstances indépendantes de notre volonté ;
- xv. de tout événement politique, économique ou social de quelque nature qu'il soit, qui désorganise, interrompt ou interfère, en tout ou partie, avec les Services, même si ces événements ne sont pas constitutifs d'un cas de force majeure ;
- xvi. des lois étrangères ; ou
- xvii. plus généralement, en cas de circonstances anormales et imprévisibles échappant à notre contrôle, dont les suites auraient été inévitables malgré tous les efforts déployés.

12. Gage de titres et espèces

Afin de garantir le paiement de toutes les sommes nous étant dues à tout moment, tous les Titres, espèces et tout autre patrimoine détenus auprès de notre établissement, à présent ou dans le futur, par vous ou pour votre compte, sont irrévocablement donnés en gage en faveur de notre établissement. Ce gage de premier rang constitue une garantie indivisible et s'applique à toutes les espèces, à tous les montants et à tous les dépôts ainsi qu'aux Titres détenus sur des comptes ouverts dans notre établissement. Notre établissement peut, à vos frais, prendre toutes les

mesures qu'il juge raisonnablement nécessaires pour assurer le plein effet du gage et peut réaliser le gage de la manière la plus favorable permise par la loi, conformément aux dispositions applicables de la loi luxembourgeoise du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière (et ses modifications ultérieures) (la « Loi sur les garanties »), sans obligation de notification préalable. Nous pouvons également désigner le type de vente et l'officier public, l'agent qualifié ou le mandataire qui sera chargé de cette mission.

Vous devez notifier à tout tiers concerné par ladite constitution de gage dans la mesure où cette notification est exigée par la loi et vous ne pouvez conférer aucun droit sur les actifs mentionnés ci-dessus à un quelconque tiers sans en avoir reçu au préalable l'autorisation de notre établissement.

Sans préjudice des dispositions ci-dessus, si le gage est constitué de Titres cotés en Bourse ou négociés sur un marché réglementé ouvert au public, notre établissement peut, en cas de fait entraînant l'exécution et sans être limité :

- s'approprier ces Titres au dernier prix du marché du jour de négociation qui précède la date d'exécution du gage ; ou
- les vendre ou les faire vendre à la Bourse au cours du jour coté sur le marché principal desdits Titres par l'intermédiaire d'une personne agréée ou par un officier public qu'il désigne.

Sans préjudice des dispositions ci-dessus, si le gage est constitué de Titres non cotés en Bourse ou non négociés sur un marché réglementé ouvert au public, notre établissement peut :

- s'approprier ces Titres au prix fixé par un réviseur d'entreprises agréé indépendant inscrit auprès de l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises qu'il désigne, à vos frais ; ou
- les vendre ou les faire vendre lors d'une transaction privée dans des conditions commerciales normales ou par l'intermédiaire d'une adjudication publique effectuée par un officier public qu'il désigne, à vos frais.

Notre établissement a le droit, conformément aux dispositions susmentionnées, de vendre les Titres ou d'en disposer autrement afin de satisfaire ou de compenser la totalité ou une partie de vos obligations à notre égard.

À condition d'avoir été dûment avertis de la création d'un gage d'une partie tierce sur les comptes ouverts par le Client auprès de notre établissement, nous pouvons reconnaître ce nouveau gage dans un délai d'un (1) jour ouvrable et comptabiliser ce gage dans nos livres, sous réserve du paiement d'une commission appliquée conformément aux dispositions de l'annexe Commissions et Frais.

13. Crédit

Notre établissement peut, à sa seule discrétion, vous proposer un crédit dans le cadre des produits Trading sur marge et Prêt personnel (« Crédit »). Le Crédit est garanti par le nantissement des avoirs sur votre (vos) Compte(s), y compris ceux détenus sur un/des Comptes joint(s) dont vous êtes co-titulaire.

L'octroi du Crédit et le montant maximum du Crédit sont fixés en tenant compte d'un contrat distinct et tiendront compte de la valeur des avoirs déposés et des investissements que vous prévoyez, les avoirs nantis étant évalués en fonction de leur volatilité, des risques liés et de la diversification de votre portefeuille.

Le Crédit est accordé sous forme d'une ligne de crédit sur un Compte courant, celui-ci ne pouvant devenir débiteur que jusqu'à concurrence d'un montant maximum. L'intérêt sur le Crédit est payable mensuellement ou trimestriellement et est établi sur base de taux d'intérêts commerciaux reconnus tels que le taux principal de refinancement de la banque centrale, augmenté d'une marge selon la devise du crédit octroyé. Veuillez consulter l'annexe Commissions et Frais pour de plus amples informations à ce sujet.

L'intérêt dû et payable est déduit du Compte courant. Les intérêts sont calculés en fonction du nombre exact de jours écoulés et sur la base d'une année de 365 jours. Notre établissement calcule chaque jour la valeur de votre portefeuille et vérifie que la position débitrice du Compte courant n'est pas supérieure à cette valeur. La valeur de crédit du portefeuille est constituée par la somme de la valorisation de la veille des positions Titres du portefeuille, chaque position étant multipliée par un facteur de pondération propre à chaque Titre et défini en fonction de sa nature, de sa volatilité et de sa liquidité. La valeur maximale de votre crédit autorisé ne peut pas excéder la valeur de votre portefeuille.

Nous évaluons régulièrement les exigences de marge des instruments et nous réservons le droit de les modifier à tout moment, ce qui pourrait se traduire par la réduction ou le retrait de l'autorisation de crédit accordée.

Notre établissement peut, à sa seule discrétion et à tout moment, lorsqu'il estime que l'environnement de marché ou la valeur ou la qualité des

Titres apportés en gage a subi ou va subir une détérioration, résilier ou réduire le Crédit, ou vendre la totalité ou une partie des Titres apportés en gage et utiliser le produit en espèces comme des avoirs supplémentaires donnés en nantissement pour le Crédit, à condition qu'il agisse à tout moment conformément aux lois et à la réglementation applicables. Notre établissement a le droit de réduire le Crédit ou de le résilier avec effet immédiat et d'exiger le remboursement immédiat de toutes sommes dont il est créancier envers vous dans les cas suivants :

en cas de diminution du taux de couverture du Crédit par les actifs nantis fournis en dessous de la valeur autorisée et d'absence de réponse ou de refus de votre part de fournir la garantie supplémentaire telle que demandée par notre établissement, ou de diminution de la valeur des actifs nantis qui aurait lieu après la notification de l'appel de marge de votre part et avant l'expiration d'un quelconque délai de couverture requis ;

en cas de détérioration substantielle de l'environnement économique et financier, qui risquerait de mettre en péril le fonctionnement normal des marchés en réduisant à une valeur quasi nulle les Titres détenus par vous ;

en cas de dépassement non autorisé du Crédit ;

en cas de non-respect des conditions d'octroi du Crédit (la qualité des Titres achetés ou apportés en gage est insuffisante, concentration de la valeur du portefeuille sur un nombre réduit de Titres, ou une absence de diversification du portefeuille, par exemple) ;

en cas d'affectation totale ou partielle des fonds provenant du Crédit accordé à des fins autres que l'achat d'actifs nantis éligibles ;

en cas de renseignements inexacts ou incomplets donnés par vous à notre établissement dans le cadre de la demande de Crédit ;

en cas de non-respect de votre part des présentes Conditions générales ;

en cas de faits ou d'événements qui sont de nature à mettre en doute votre solvabilité ;

dans le cas de votre décès ; ou

au cas où la poursuite de l'exécution par notre établissement de ses obligations entraînerait directement ou indirectement une augmentation du coût ou une réduction des revenus liés à l'octroi du Crédit, en raison d'une disposition légale, réglementaire ou administrative (ou l'interprétation qui en est faite) par toute autorité compétente.

En cas de réduction ou de dénonciation du Crédit pour l'une des causes qui précèdent (des circonstances autres que celle visée à l'Article 13.5(i)) et à défaut du paiement immédiat des sommes devenues exigibles, celles-ci porteront des intérêts au taux d'intérêt applicable majoré de dépassement en vigueur.

Notre établissement peut procéder à la réalisation unilatérale des actifs nantis en vue de rembourser le Crédit si vous n'avez pas remboursé le Crédit sur demande. Le cas contraire ne crée aucun droit pour vous et ne porte en aucun cas atteinte au droit de notre établissement de résilier le Crédit à tout moment et avec effet immédiat.

Sauf mention expresse contraire au cas par cas, tous les produits Trading sur marge font l'objet d'un renouvellement tacite à chaque date anniversaire, à moins d'une résiliation antérieure à cette date et conforme aux règles de résiliation spécifiées pour chaque produit.

14. Preuves, conservation des dossiers et enregistrements téléphoniques

Nous conservons tous nos livres, pièces comptables, correspondances et dossiers au sein de nos archives pendant une période de 10 (dix) ans à compter de la fin de l'année civile au cours de laquelle le document a été rédigé ou reçu.

Un Client demandant des informations ou un exemplaire d'une pièce comptable doit soumettre une demande spécifique dans un délai de cinq ans. Tous les frais relatifs à l'obtention d'une telle information seront imputés au Client.

Vous autorisez notre établissement à enregistrer des conversations téléphoniques, courriers électroniques ou autres communications électroniques avec le Client, ses représentants ou toute autre Personne liée, le cas échéant (notamment les communications relatives aux instructions des Clients ou toute transaction ou conversation commerciale entre notre établissement et nos Clients). Ces enregistrements seront effectués à des fins de preuve dans le cadre des Services. Ces enregistrements demeureront la propriété de notre établissement. Le défaut d'enregistrement ou de conservation ne pourra pas être invoqué en cas de contestation.

Toute personne dont les données personnelles sont enregistrées, c'est-à-dire le Client ou toute Personne liée, le cas échéant, dispose des droits décrits à l'Article 17.5 en lien avec l'enregistrement de ses données personnelles. Dans la mesure où cela s'applique, et conformément à

L'Article 17.7, le Client doit s'assurer que chacune des Personnes liées est informée à l'avance de l'éventualité de ces enregistrements et de leur objectif ainsi que des conditions et de la durée de conservation de ces données, et les accepte.

Notre établissement conservera les enregistrements pendant une période de dix ans maximum à des fins de preuve ou pendant les périodes qui sont prescrites par la loi et jusqu'à ce que toutes les réclamations en rapport avec l'enregistrement soient arrivées à échéance.

Nous devons conserver les documents concernant l'identité des Clients et les transactions et pourrions les utiliser comme preuve lors d'enquêtes en matière de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. Les documents relatifs à l'identité des Clients et aux transactions seront conservés pendant au moins dix ans à compter, respectivement, de la date de fin de la relation commerciale ou de la date d'exécution de la transaction, afin de respecter nos obligations légales en matière de terrorisme et de blanchiment d'argent. La Banque peut également conserver ces documents pour une période plus longue si la loi l'exige. Nous conserverons notamment les documents relatifs aux transactions pendant dix ans afin de respecter nos obligations en vertu du Code de commerce du Luxembourg.

Les documents d'identification des Clients sont, y compris, mais sans s'y limiter :

- le formulaire de demande d'ouverture de compte daté et signé, précisant le nom complet, la date de naissance/création, l'adresse, le métier, le numéro de compte, et les pièces d'identité officielles avec les dates concernées ;
- si nécessaire, un exemplaire d'une pièce d'identité officielle certifié par les autorités compétentes ;
- les documents prouvant l'identité du/des Bénéficiaire(s) effectif(s).

Les documents relatifs aux transactions sont, y compris, mais sans s'y limiter :

- la description de la transaction (type de transaction, date, devise, montant, type de compte et quantité) ;
- le nom de la/des personne(s) à contacter ;
- le contrat, le cas échéant.

Ces documents doivent correspondre aux relations contractuelles individuelles. Si les vérifications de la transaction laissent soupçonner une implication quelconque dans des actions de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, ou si le service financier/professionnel concerné est soupçonné d'implication dans des actions de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, les données/documents concerné(e)s pourront également être conservé(e)s.

Nos enregistrements électroniques constituent une preuve concluante que les transactions ont été effectuées par les Clients en personne. Nonobstant les dispositions de l'Article 1341 et suivants du Code civil luxembourgeois, les enregistrements électroniques fournissent des détails de tous les ordres et les transactions bancaires télématiques et constituent une méthode de preuve, en ce compris devant un tribunal, comme s'il s'agissait de documents écrits.

Les livres et documents de notre établissement sont considérés comme probants jusqu'à preuve contraire.

Les Clients peuvent réfuter les reproductions micrographiques et enregistrements informatiques effectués par notre établissement à partir de documents originaux uniquement en soumettant un document de même nature ou par écrit.

15. Instructions et moyens de communication

Toute communication que vous nous transmettez doit se faire soit par écrit, télécopie, courrier électronique, via le Service à la clientèle ou par toute autre méthode de communication convenue par écrit entre nous. Sur simple demande de votre part, notre établissement peut vous faire parvenir par courrier postal les avis d'exécution, ainsi qu'un relevé mensuel des différentes opérations outre le fait de fournir les avis d'exécution électroniques par l'intermédiaire du Site Internet.

Les instructions de passage d'ordre ne peuvent être acceptées que par l'intermédiaire du site Internet, par téléphone ou par les biais des Applications de Trading. Ces méthodes sont en effet sécurisées. Les instructions de passage d'ordre ne seront pas acceptées par fax ou courrier électronique.

Vous serez tenu responsable de toute erreur au niveau de la communication ou de la compréhension découlant de l'utilisation de la Méthode de communication.

Si vous choisissez de communiquer avec nous, ou de recevoir des informations de notre part, via la partie généralement accessible d'Internet, nous ne saurons être tenus responsables dans les cas où des données à caractère confidentiel sont divulguées et/ ou si cette divulgation entraîne des conséquences nuisibles pour vous ou pour n'importe quel tiers, que ce soit par accident ou par fraude, à moins que nous n'ayons fait preuve d'une faute lourde ou d'une faute intentionnelle.

Vous devez avertir notre établissement lorsque des paiements doivent être effectués dans un certain délai et lorsque des retards liés au respect de ces ordres sont susceptibles de causer des dommages. Ces instructions de paiement doivent cependant toujours être données suffisamment à l'avance et sont soumises aux conditions habituelles d'exécution. Dans de tels cas, la responsabilité de notre établissement sera limitée à la perte des intérêts résultant de ce retard. Les intérêts seront calculés en fonction du taux légal applicable. Si aucun avis n'a été transmis, notre établissement sera uniquement responsable en cas de faute lourde ou de faute intentionnelle.

Notre établissement peut refuser l'exécution d'un ordre ou suspendre cette exécution si vous n'avez pas été en mesure d'exécuter une de vos obligations envers nous.

Lorsque nous recevons un ordre, nous employons tous les efforts raisonnables pour l'exécuter. Tout ordre reçu après la clôture de la place boursière concernée ne sera pas exécuté avant la réouverture de cette place boursière. Tout ordre reçu par notre établissement à la clôture d'une bourse peut être exécuté à un prix différent du prix en vigueur au moment de l'ordre. Notre établissement se réserve le droit de vendre des actions que vous n'êtes pas autorisé à détenir eu égard au statut de dépositaire de notre établissement. Nous nous réservons également le droit d'actualiser votre Compte avec des transactions et livraisons tardives, qui peuvent être rapportées par le marché de temps à autre.

En ce qui concerne les opérations de change, le taux de change peut varier entre le moment de la passation de l'ordre et son exécution et par conséquent la valeur globale de l'opération peut en être affectée.

Les détails de toute transaction concernant votre Compte courant, le Compte d'épargne ou le Compte titres apparaissent sur les pages sécurisées du site Internet. À défaut de réclamation par courrier postal ou par courrier électronique dans les trente (30) jours à dater de la mise à disposition de l'information, les indications qui y sont reprises sont, sauf erreur matérielle manifeste, réputées exactes.

Notre établissement peut, à tout moment, rectifier une erreur matérielle qu'il peut avoir commise.

Sauf accord contraire, les communications émises par notre établissement sont faites dès leur envoi à la dernière adresse postale ou électronique que vous nous avez transmis. La méthode de communication préférée de notre établissement est le courrier électronique et nous considérons qu'il convient à toutes fins. Notre établissement ne peut être tenu responsable des pertes subies de votre part, causées par le défaut de réception des communications.

En cas de décès d'un Client, ces communications continueront à être valablement adressées à la dernière adresse du Client jusqu'à ce que nous recevions une instruction contraire valide.

La date indiquée sur notre copie de la communication ou sur le bordereau de distribution est réputée être la date de distribution. Le courrier retenu dans notre établissement est considéré comme délivré à la date qu'il porte. Les copies des correspondances seront considérées comme des preuves de distribution.

En cas de retour de courrier portant la mention « destinataire inconnu à l'adresse indiquée » ou « changement d'adresse », notre établissement est en droit de conserver cette correspondance dans ses dossiers ainsi que tout le courrier postérieur destiné aux Clients à la même adresse. Dans un tel cas, nous pouvons à notre seule discrétion décider de bloquer les Comptes des Clients concernés.

Lorsque les communications émanant de notre établissement sont mises à disposition par le site Internet, elles sont réputées avoir été reçues par les Clients le lendemain de leur mise en ligne.

Lorsque les communications émanant de notre établissement sont effectuées par référence à l'un de ses documents, sur un site Internet sur lequel elles sont mises en ligne, elles sont réputées avoir été reçues par les Clients à la date portée sur le document concerné. Lorsque les communications émanant de notre établissement sont effectuées via son système de courrier électronique sécurisé, elles sont réputées avoir été reçues par vos soins à la date portée sur le courrier électronique sécurisé.

Les informations commerciales doivent être fournies par notre établissement conformément aux pratiques et aux habitudes qui ont cours, et dans le respect du secret bancaire.

Indépendamment de ce qui précède, si nous le jugeons nécessaire, nous nous réservons le droit de vous contacter par tout moyen que nous considérons approprié. Nous vous enverrons par courrier et/ ou courrier électronique votre mot de passe et code PIN.

16. Fin des relations entre la Banque et les Clients

Dans le cadre des conventions entre notre établissement et les Clients, pour lesquelles il n'a pas été stipulé de terme, l'une ou l'autre des parties peut mettre fin à leurs relations à tout moment, en adressant à l'autre partie un préavis écrit signé ou une notification au moyen du système de courrier électronique sécurisé, sans indication de motifs et avec effet immédiat.

Lorsque notre établissement fournit des services de paiement à un Client consommateur au sens du Code de la consommation luxembourgeois, le délai de préavis est de 2 (deux) mois.

Si nous avons de bonnes raisons de croire que votre solvabilité est compromise, ou que les garanties obtenues sont insuffisantes ou qu'elles n'ont pas été obtenues, ou encore que notre responsabilité peut être engagée par la continuation de nos relations, ou que vos opérations semblent contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, nous pouvons mettre fin avec effet immédiat et sans mise en demeure préalable aux relations réciproques. Dans ce cas, tous les termes stipulés pour les obligations des Clients deviendront caducs. Nous pouvons, à n'importe quel moment ultérieur, vendre les titres détenus pour le Client [et convertir toutes les positions en espèces dans une seule devise] afin de nous dégager de toutes nos obligations envers le Client.

17. Données à caractère personnel

17.1 Contrôle des données

Vous reconnaissez, et dans certains cas décrits ci-après, acceptez le traitement de données personnelles (y compris le nom, la nationalité, l'adresse, les coordonnées, la date et le lieu de naissance et toute autre donnée personnelle contenue dans les informations décrites à l'Article 3) vous concernant ou concernant une Personne liée, le cas échéant, par notre établissement ou par Interactive Investor et Swissquote Bank Limited (tel que précisé à l'Article 17.2) en tant que contrôleur de données au sens des lois applicables en matière de protection des données, et conformément à ces dernières.

Les coordonnées de notre responsable de la protection des données sont les suivantes :

Internaxx Bank S.A.
Data Protection Officer
2 rue Edward Steichen,
L-2958 Luxembourg

DataProtectionOfficer@Internaxx.com

Nous pouvons traiter les données personnelles qui nous sont fournies par vous-même ou une Personne liée, ou qui sont collectées dans le cadre de ces Conditions générales, notamment lorsque vous ou toute Personne liée utilisez nos produits et services (y compris les Applications de Trading), participez à un concours ou une opération promotionnelle ou visitez notre site Internet.

17. 2. Objet du traitement de données

Le traitement des données personnelles est effectué lorsqu'il est nécessaire pour :

- exécuter des obligations contractuelles envers vous, y compris dans le cadre de la relation commerciale, à des fins de gestion des comptes et crédits, pour fournir des produits et services, pour transmettre ou exécuter des instructions de paiement et transactions ;
- se conformer à des obligations légales, notamment les lois commerciales et celles en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, l'identification fiscale et les rapports (le cas échéant), notamment en vertu des lois FATCA et NCD (telles que définies à l'Article 31) et tout autre régime d'échange d'informations auquel nous pouvons être périodiquement soumis, ainsi que pour se conformer aux demandes ou exigences des autorités réglementaires et de contrôle. Interactive Investor UK et Swissquote Bank Limited peuvent être amenés à traiter des données personnelles pour se conformer à ses obligations de rapport ; et
- poursuivre les intérêts légitimes de notre établissement ou d'une partie tierce, par exemple à des fins de prévention de la fraude ou de toute autre activité criminelle, de vérification des paiements, pour faire respecter les présentes Conditions générales, pour modifier l'organisation d'Internaxx ou sa propriété, pour créer des analyses statistiques et des tests, pour gérer le risque, les conflits (y compris les contentieux et recouvrements), à des fins de comptabilité et d'audit et pour des activités de marketing direct liées à nos produits et services (y compris le développement d'offres commerciales vous étant proposées

par notre établissement).

De plus, vous autorisez expressément notre établissement à procéder au traitement de vos données personnelles ou de celles des Personnes liées, ainsi que dans le cadre de la gestion des publicités en ligne et des rapports et améliorations générales du site Internet. Vous, ou toute Personne liée, êtes en droit de retirer votre consentement à n'importe quel moment en [suivant le lien « Se désinscrire » disponible à la fin de chaque communication reçue ou en contactant notre responsable de la protection des données dont les coordonnées sont indiquées à l'Article 17.1 ci-dessus]. Le retrait du consentement n'affectera pas la légalité du traitement des données avant ledit retrait.

17.3 Divulgarion des données

Les données personnelles collectées ne seront divulguées à des parties tierces qu'en cas d'instruction de votre part dans ce sens ou en cas d'obligation ou d'autorisation légales. Vous acceptez que, dans certains cas, Internaxx Bank S.A, agissant en tant que contrôleur de données, pourra être amené à divulguer des données personnelles aux entités Swissquote Group Holding Limited et Interactive Investor Services Limited et aux sociétés dont l'implication est nécessaire dans le cadre des Conditions générales ou de la poursuite des objectifs décrits à l'Article 17.2 ci-dessus, y compris tout sous-traitant ou prestataire externe (une liste de ces parties est disponible sur demande), ainsi qu'à toute partie tierce chargée du traitement des données personnelles à des fins de conformité avec des obligations légales, telles que les autorités publiques.

En dehors des exceptions indiquées ci-dessus, le secret bancaire nous interdit de communiquer des données personnelles à des tiers sauf exceptions prévues par la loi et/ou afin d'agir comme intermédiaire pour la collecte et la transmission de ces informations à des tiers (sauf en cas d'instruction formelle et/ou d'accord express de votre part ou d'obligation légale contraignante). Les réglementations internationales en la matière exigent des établissements financiers la collecte et la transmission de certaines informations sur les titulaires des comptes ouverts chez eux. Veuillez vous référer à l'Article 31 pour plus d'informations.

17.4. Transfert de données

Aux fins des objectifs décrits à l'Article 17.2 ci-dessus, les données personnelles collectées peuvent être transférées vers certaines des parties tierces mentionnées à l'Article 17.3 ci-dessus dans n'importe quelle juridiction. Sans préjuger des obligations de secret bancaire applicables, le transfert de ces données peut être effectué vers ou à partir des pays situés dans ou en dehors de l'EEE. Il est possible que certains des pays dans lesquels résident les tierces parties ou vers lesquels les données personnelles sont transférées ne soient pas réputés, selon la Commission européenne, offrir le même niveau de protection des données personnelles qu'un pays de l'Union européenne (« Pays tiers »).

Les transferts de données vers des sous-traitants, des prestataires des services et d'autres sociétés mentionnées à l'Article 17.3 ci-dessus situés dans des Pays tiers peuvent, selon la nature du transfert :

- être couverts par des garanties standards telles que des clauses contractuelles classiques approuvées par la Commission européenne, auquel cas vous ou la Personne liée pourrez obtenir un exemplaire de ces protections en nous contactant ;
- être autorisés, en vertu des lois de protection des données applicables, le cas échéant, si un tel transfert est approuvé (par exemple dans le contexte d'un transfert de titres ou d'une autorisation de divulgation à des parties tierces) ou nécessaire pour la réalisation ou l'exécution d'un contrat conclu dans votre intérêt ou pour la détermination, l'exercice ou la défense de recours juridiques ou pour l'exécution d'un contrat conclu entre vous même et notre établissement (par exemple, pour l'exécution de paiements nationaux ou internationaux avec des banques correspondantes ou d'autres tierces parties, telles que SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication)).

17.5 Droits relatifs à la protection des données personnelles

Le Client ou toute Personne liée est en droit :

- d'accéder gratuitement, à une fréquence raisonnable, à ses données personnelles et aux informations relatives à leur traitement. La demande d'exemplaires supplémentaires de ces documents par le Client ou une Personne liée fera l'objet de frais raisonnables ;
- de rectifier sans retard injustifié toute mention inexacte ou incomplète au sein de ses données personnelles ;
- de demander la suppression de ses données personnelles sans retard injustifié, si l'utilisation ou le traitement de ses données n'est plus nécessaire aux fins décrites à l'Article 17.2 ci-dessus, si le Client ou une Personne liée a retiré son consentement relatif à une utilisation spécifique, si le traitement n'est pas ou plus autorisé par la loi pour une raison quelconque, si la suppression est nécessaire pour se conformer à des lois applicables ou si le Client ou une Personne liée s'oppose au

traitement des données en l'absence d'un motif légitime suffisant pour justifier ce traitement ;

- de s'opposer, à tout moment, au traitement de ses données à des fins de marketing direct et de s'opposer, pour des raisons liées à sa situation spécifique, à tout traitement basé sur nos intérêts légitimes ;
- de retirer son consentement au traitement des données, si la légitimité d'un tel traitement dépend de son consentement ;
- de recevoir les données personnelles le concernant et de les transmettre à un autre contrôleur de données, dans la mesure où la légitimité du traitement dépend d'une exécution contractuelle et que le traitement est effectué de façon automatique ; et
- de demander à restreindre l'utilisation des données, notamment quand leur exactitude est contestée ou si le traitement n'est pas ou plus autorisé par la loi applicable et que le Client ou la Personne liée s'est opposé à la suppression des données. Dans le cas d'une telle restriction, les données personnelles, sauf à des fins de stockage, seront utilisées uniquement avec l'autorisation du Client ou de la Personne liée, ou pour la détermination, l'exercice ou la défense de recours juridiques, pour la protection des droits d'une autre personne physique ou morale ou pour des raisons liées à un intérêt public majeur de l'Union européenne ou d'un État membre.

Ces droits peuvent être exercés par le Client ou par toute Personne liée en contactant le Responsable de la protection des données d'Internaxx.

En outre, le Client ou toute Personne liée est en droit de déposer un recours auprès de l'autorité luxembourgeoise de protection des données, la Commission nationale pour la protection des données, en cas d'inquiétude concernant le traitement de ses données personnelles.

Le traitement et le stockage des données personnelles doivent être conformes aux dispositions de l'Article 17 et ne peuvent dépasser les délais nécessaires pour poursuivre les objectifs décrits à l'Article 17.2 ci-dessus, conformément à la loi applicable.

17.6. Exactitude des données

Le bon fonctionnement des Comptes nécessite l'existence d'une documentation Client complète et à jour.

Vous devez informer notre établissement dans les meilleurs délais de tout changement à apporter aux données recueillies et informations préalablement communiquées (notamment votre adresse e-mail ou celle de toute Personne liée) et devez fournir sur simple demande tout renseignement complémentaire que nous jugerons utile dans le cadre du maintien de nos relations bancaires et/ou en vertu des dispositions légales ou réglementaires. Nous ne serons pas tenus responsables des dommages pouvant résulter d'une modification de ces informations si nous ne sommes pas informés rapidement de ce changement.

Avant toute offre de Services, nous créerons pour vous un Profil client sur la base des informations que vous nous fournissez. Sur la base des informations fournies et du Profil client en découlant, nous nous réservons le droit de refuser la totalité ou une partie des Services.

Nous sommes en droit de nous fier aux informations que vous nous avez fournies. Les informations incorrectes ou incomplètes peuvent entraîner la création d'un Profil client qui ne correspond pas à votre situation particulière et, par conséquent, avoir des conséquences préjudiciables pour vous - conséquences pour lesquelles nous n'assumons aucune responsabilité. Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment votre Profil client à la suite de tout changement affectant les informations fournies.

Vous êtes en droit de refuser de nous fournir ces données personnelles. La non-communication de ces données et notre incapacité ultérieure à utiliser des techniques de traitement des données feront obstacle à la formation d'une relation ou au maintien des relations existantes avec notre établissement, ainsi qu'à la fourniture de certains produits et services. La communication de certaines données à notre établissement peut faire l'objet d'une obligation légale ou contractuelle ou être nécessaire pour garantir la fourniture de certains produits et services.

17.7 Données relatives aux Personnes liées

Afin d'éviter toute confusion, notre établissement ou Interactive Investor et Swissquote Group Holding Limited, agissant en tant que contrôleur de données, peuvent collecter et traiter les données personnelles d'une Personne liée aux mêmes fins et dans les mêmes conditions que celles mentionnées à l'Article 17. Les paragraphes suivants de l'Article 17.7 s'appliquent aux Clients qui ne sont pas des personnes physiques.

Le Client assume les responsabilités suivantes :

- informer de manière adéquate les Personnes liées du traitement de leurs données personnelles en vertu de l'Article 17 (y compris des types de données personnelles susceptibles d'être utilisés par nos soins ainsi que des droits décrits à l'Article 17.5 ci-dessus) ; et

- obtenir, sur demande et en application des présentes Conditions générales, les autorisations nécessaires de ces personnes pour procéder au traitement des données personnelles décrites à l'Article 17.

Le Client s'engage à :

- ce que ces données personnelles soient obtenues, traitées et divulguées par le Client conformément aux lois applicables en matière de vie privée et de protection des données ;
- ne faire ni omettre de faire aucune action affectant la conformité d'une telle divulgation de données personnelles aux lois applicables, ou qui mettrait notre établissement en infraction des lois applicables en matière de vie privée et de protection des données ;
- fournir avant le traitement de ces données personnelles par nos soins, sans limiter ce qui précède, toutes les informations nécessaires et avis aux Personnes liées, conformément à la loi applicable.

Le Client sera tenu de nous indemniser et nous protéger de toute conséquence financière découlant d'un non respect quelconque de ces engagements.

18. Ajouts et changements

Notre établissement peut modifier les présentes Conditions générales (y compris l'annexe Commissions et Frais) à tout moment, en respectant un préavis d'un mois, en vous le notifiant de manière appropriée (y compris par le biais d'un courrier électronique contenant une version pdf des Conditions générales modifiées et un lien vers le document disponible sur le site Internet et/ou une notification sur le site Internet et/ou sur tout autre support durable) pour tenir compte des modifications des lois, règlements ou usages et pratiques des places financières et de la situation du marché. Nous pouvons également modifier les présentes Conditions générales afin d'intégrer les changements requis pour fournir des services complémentaires ou améliorer les Services. Les modifications seront considérées comme validées si nous ne recevons pas d'objection écrite de votre part avant la date d'entrée en vigueur desdites modifications. Si vous n'acceptez pas les modifications proposées, nous pourrions, et vous pourrez également, décider de mettre fin à notre relation mutuelle.

19. Informations et risques liés aux instruments financiers

Les Services offerts couvrent une large gamme d'instruments financiers. Chaque type d'instrument financier a ses propres caractéristiques, et se trouve soumis à des risques propres. Certains instruments financiers peuvent ne pas vous convenir, compte tenu de votre classification en tant que « client particulier » ou de votre profil.

20. Politique d'exécution

Lors de l'exécution, de la transmission ou de la passation des ordres sur des Titres, notre établissement agit d'une manière honnête, équitable et professionnelle servant au mieux les intérêts de ses Clients. Nous prenons toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour nos clients, et prenons en compte des critères variés, comme le prix, les frais, la vitesse, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille, la nature et toute autre considération pertinente, concernant l'exécution des ordres. Notre établissement a établi i) une Politique d'exécution des ordres du client et ii) une Politique de meilleure exécution à cette fin, et des documents contenant des informations détaillées sur la Politique d'exécution des ordres du client et la Politique de meilleure exécution sont fournis sur le site Internet. En soumettant un ordre aux fins de son exécution, vous confirmez votre acceptation de la Politique de meilleure exécution.

21. Règles générales d'exécution des ordres

Notre établissement doit veiller à ce que les ordres exécutés pour votre compte soient enregistrés rapidement et correctement, et affectés de façon logique par rapport aux ordres des autres Clients ou aux ordres effectués pour le compte de notre établissement.

Lorsque nous sommes responsables de la surveillance ou de la gestion du règlement d'un ordre exécuté, nous nous engageons à prendre toutes les mesures raisonnables pour veiller à ce que tout Titre ou tout fonds reçu pour règlement dudit ordre exécuté, soit rapidement et correctement porté au crédit du Client concerné.

Notre établissement se réserve le droit de différer l'exécution d'une instruction et de demander des informations plus complètes ou même une confirmation écrite, s'il considère que les instructions sont incomplètes, équivoques ou que manquent des preuves suffisantes de leur authenticité. Notre établissement n'est responsable d'aucune perte liée à l'exécution tardive ou différée, sauf si le Client nous a expressément communiqué la date limite d'exécution de l'ordre. Si vous envoyez à notre établissement une communication écrite, aux fins de confirmation

ou de modification d'une instruction en cours d'exécution, sans préciser qu'il s'agit là d'une confirmation ou d'une modification, nous sommes en droit de tenir cette communication comme une nouvelle instruction, venant s'ajouter à la première. Nous n'assumons aucune responsabilité par suite d'erreurs ou omissions survenues lors de l'exécution d'ordres imprécis, incomplets ou erronés.

Lorsque les signatures manuscrites ont été remplacées par un moyen personnel et confidentiel d'approbation électronique, tel que la composition d'un numéro d'identification et/ou la communication électronique d'un mot de passe, l'utilisation de ces moyens a la même valeur obligatoire que l'utilisation d'une signature manuscrite. Nous sommes en droit de considérer que le numéro de Compte figurant sur un ordre de paiement est correct et correspond bien au numéro de compte du bénéficiaire désigné dans l'ordre de paiement, sans être tenus de procéder à quelque vérification que ce soit.

Dans la mesure où la loi le permet, sauf faute lourde ou faute intentionnelle de notre part, notre établissement n'assume aucune responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter de l'exécution d'ordres falsifiés qui lui seraient produits.

La preuve de l'exécution des ordres est suffisamment établie par l'inscription de l'opération à l'extrait de compte.

22. Règles d'exécution des ordres de paiement

1. Numéro de compte et code banque

Pour l'exécution des ordres de paiement, les Clients doivent indiquer le numéro de compte sous format IBAN.

L'exécution des ordres de paiement pour lesquels le numéro de compte est indiqué sous un format autre que l'IBAN, ou pour lesquels le numéro de compte n'existe pas sous format IBAN, requiert l'indication du code BIC (SWIFT) de la banque du bénéficiaire ou de toute autre information permettant l'identification de celle-ci. Les Clients sont responsables de l'information fournie. Elle peut entraîner des délais et des frais supplémentaires conformément aux tarifs en vigueur.

2. Date de réception d'un ordre de paiement

Sauf disposition contraire prévue dans les conditions spéciales des Instruments de paiement ou la tarification y relative, les ordres de paiement sont réputés avoir été reçus par notre établissement le jour même, s'ils ont été transmis avant l'heure limite communiquée ou, dans le cas où ils auraient été placés après la clôture du marché ou lors d'un jour non ouvrable, jusqu'à la fin du prochain Jour ouvrable du marché d'exécution concerné.

3. Délai d'exécution d'un ordre de paiement

La date d'exécution correspond à la date à laquelle votre Compte est débité. Le délai d'exécution est le délai nécessaire pour créditer les fonds sur le compte de la banque du bénéficiaire. Il court à compter de la date de réception de l'ordre ou de la date d'exécution indiquée par vous à condition que celle-ci soit postérieure à la date de réception. Nous nous engageons à ce que le montant versé pour une transaction soit mis à disposition du Client dès qu'il est crédité sur son compte, si nous n'avons pas à effectuer (a) de conversion en devise ou (b) de conversion en devise entre l'euro et une devise d'un État membre ou entre les devises de deux États membres.

Pour les ordres de paiement en euros et en devises des États membres de l'Union européenne hors zone euro, ainsi que pour les ordres de paiement impliquant uniquement une conversion entre l'euro et ladite devise nationale (à condition que la conversion de la devise ait lieu hors zone euro et, en cas d'opérations de paiement transfrontalières, le transfert a lieu en euros), le délai maximal d'exécution est de 1 (un) Jour ouvrable bancaire à compter de la réception de l'ordre de paiement. Ce délai peut être prolongé d'un jour supplémentaire lorsque l'ordre de paiement est transmis à Internaxx Bank S.A. sur support papier.

Pour tous les ordres de paiement autres que ceux indiqués à l'Article 22.3(b) et qui ont lieu dans les États membres de l'Union européenne, le délai maximal d'exécution peut être de 4 (quatre) Jours ouvrables bancaires à compter de la réception de l'ordre.

Pour tous les autres ordres de paiement, le délai maximal d'exécution peut être supérieur à 4 (quatre) Jours ouvrables bancaires à compter de la réception des ordres.

4. Refus d'exécution d'un ordre de paiement

Nous pouvons refuser d'exécuter un ordre de paiement pour toute raison valable comme lorsque le compte à débiter ne présente pas de provision suffisante à la date de réception. Nous nous réservons, le cas échéant, le droit d'imputer des frais pour la notification de notre refus d'exécution. Un ordre de paiement refusé est réputé ne pas avoir été reçu. Veuillez noter que nous ne sommes pas dans l'obligation de vous notifier un refus si cette notification s'avère illégale.

En cas d'exécution en dépit de provision insuffisante, les dispositions de l'Article 12 s'appliquent.

Lorsqu'un ordre de paiement est refusé par notre établissement, il est réputé ne pas avoir été reçu par nous en ce qui concerne l'heure d'exécution attendue ou le défaut d'exécution.

Les Clients supporteront les conséquences du retard ou du défaut d'exécution de l'ordre de paiement.

5. Conditions de révocation d'un ordre de paiement

À compter de leur réception par notre établissement, les ordres de paiement ne peuvent plus être révoqués.

Les ordres de paiement pour lesquels vous avez indiqué une date d'exécution ultérieure à la date de réception de l'ordre, peuvent être révoqués au plus tard le Jour ouvrable bancaire précédent la date d'exécution. Il en est de même pour les ordres de paiement initiés par le créancier dans le cadre des domiciliations de créances.

Notre établissement peut imputer des frais pour la révocation d'un ordre de paiement conformément aux tarifs en vigueur.

6. Contestation relative à l'exécution d'un ordre de paiement

6.1 Notification relative à une exécution d'ordre de paiement non autorisée ou incorrecte

Toute demande relative à l'exécution d'un ordre de paiement doit être adressée par écrit à Internaxx Bank S.A.

Pour les paiements effectués au sein de l'EEE en euros ou dans la devise d'un État membre, le Client doit informer Internaxx Bank S.A. sans délai injustifié s'il prend connaissance d'une exécution d'ordre de paiement non autorisée ou incorrecte, au plus tard 30 (trente) jours après l'envoi des relevés de compte, sauf en cas de manquement de notre part concernant la transmission ou la disponibilité des informations relatives à la transaction.

Le Client dispose d'un délai de 13 (treize) mois suivant la date du débit de son Compte pour contester le paiement.

Le Client ne peut demander à notre établissement de rectifier la transaction s'il a manqué à ses obligations de notification dans les délais et conditions impartis.

Concernant les paiements hors de l'EEE ou dans une autre devise, le Client doit contester le paiement dès qu'il prend connaissance de l'erreur, au plus tard 30 (trente) jours après l'envoi des documents et relevés de compte.

6.2 Preuves de l'authentification et l'exécution des ordres de paiement

Si le Client nie avoir autorisé et exécuté une opération de paiement ou soutient que ladite opération n'a pas été correctement exécutée, nous avons la responsabilité de prouver que cette opération a été correctement authentifiée, enregistrée et comptabilisée sans être affectée par une panne technique ou tout autre problème lié au service fourni par notre établissement.

Si un Client nie avoir autorisé une opération de paiement exécutée, l'utilisation de l'Instrument de paiement telle qu'enregistrée par nos soins ne constituera pas en soi une preuve suffisante pour affirmer que l'opération a été autorisée par le Client ou que ce dernier a agi de manière frauduleuse ou commis une faute intentionnelle ou faute lourde dans l'accomplissement d'une ou de plusieurs de ses obligations. Nous sommes tenus de fournir des preuves à l'appui de la fraude ou faute lourde du Client.

7. Responsabilité du Client

Un ordre de paiement exécuté conformément au numéro de compte indiqué, est réputé dûment exécuté en ce qui concerne le bénéficiaire désigné. Si le numéro de compte indiqué par vous ne correspond pas à celui du bénéficiaire désigné, les Clients sont responsables de la mauvaise exécution de l'opération de paiement et en supportent la perte financière. Il en est de même pour les opérations de paiement en dehors de l'Union européenne, lorsque le numéro de compte et toute autre donnée fournis par vous en vue de l'identification du bénéficiaire ne correspondent pas à ce dernier. Sur votre demande, notre établissement déploiera des efforts raisonnables mais sans obligation de résultat, pour récupérer les fonds engagés. Nous nous réservons le droit d'imputer aux Clients des frais de recherche et de recouvrement conformément aux tarifs en vigueur.

8. Responsabilité de notre établissement

En cas d'opération de paiement non autorisée ou lorsque la mauvaise exécution est imputable à notre établissement, nous vous rembourserons immédiatement le montant de l'opération non autorisée après les contrôles d'usage et le cas échéant, rétablirons le compte débité dans l'état où il se serait trouvé si l'opération n'avait pas eu lieu.

23. Rectification d'erreurs

Vous êtes tenu de signaler à notre établissement les erreurs qui peuvent être contenues dans les avis de confirmation de la transaction, extraits de compte et autres documents qui vous sont délivrés par notre établissement. Sous réserve de l'Article 22.6 (Règles d'exécution des ordres de paiement - Contestation relative à l'exécution d'un ordre de paiement), à défaut de réclamation par écrit dans les 30 (trente) jours à dater de l'expédition des documents et extraits de compte, les indications qui y sont reprises sont, sauf erreur matérielle manifeste, réputées exactes et vous êtes censé avoir approuvé ces documents et extraits.

Lorsque notre établissement a porté par erreur un montant au débit ou au crédit de votre Compte, nous nous efforcerons immédiatement, sur demande, de retrouver la trace de l'opération de paiement et vous notifierons le résultat. Nous rectifierons immédiatement l'erreur matérielle commise en créditant ou en débitant le Compte du montant correspondant sans frais.

24. Mandats et procurations

Sauf stipulation expresse contraire, les procurations consenties par vous-même à notre établissement ou à un tiers, et qui concernent les relations entre notre établissement et vous, prennent fin à votre décès. Elles restent en vigueur jusqu'à révocation par vous ou jusqu'à la survenance de tout autre événement qui met fin à la procuration, cet événement devant être notifié à notre établissement par lettre recommandée. Notre établissement n'engage pas sa responsabilité à raison des opérations effectuées sur le fondement de la procuration jusqu'à réception de la notification de révocation, telle que prévue à la phrase précédente.

25. Conflits d'intérêts

Toutes les mesures raisonnables ont été prises pour identifier des situations éventuelles de conflits d'intérêts susceptibles de se produire dans le cadre de la fourniture de Services, entre les intérêts des Clients et les nôtres (y compris nos dirigeants, salariés, agents liés ou toute personne directement ou indirectement liée à notre établissement par une relation de contrôle) ou entre les intérêts d'un Client et d'un autre Client. Un résumé de notre politique en matière de conflit d'intérêts est fourni sur notre site Internet.

Le Client reconnaît avoir été informé de notre politique en matière de conflits d'intérêts (rédigée conformément à la Loi du 13 juillet 2007 sur les marchés d'instruments financiers) qui spécifie, concernant les services et activités d'investissement, les circonstances susceptibles de créer un conflit d'intérêts, c'est-à-dire les cas où nos intérêts entrent en conflit avec ceux du Client. Cette politique contient les procédures et mesures à prendre pour gérer ces conflits d'intérêts potentiels. Néanmoins, le Client reconnaît et accepte que nous n'engageons pas notre responsabilité concernant les conflits que nous ne pouvons raisonnablement prévoir ou repérer.

Notre politique en matière de conflits d'intérêts peut être fournie au Client sur simple demande écrite. Elle a été élaborée pour informer le Client de notre procédure de gestion des conflits d'intérêts susceptibles d'émerger dans le cadre de nos prestations de services, et décrit notamment :

- i. les situations susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts ;
- ii. les procédures mises en place pour identifier une telle situation ; et
- iii. les méthodes de gestion et résolution de ces conflits une fois qu'ils ont été identifiés.

26. Réclamations des Clients

Première étape :

Si vous avez une plainte, vous pouvez nous contacter de la manière suivante :

Par écrit :

Internaxx Bank S.A.
Quality and Customer Satisfaction
2 rue Edward Steichen,
L-2958 Luxembourg

Par courrier électronique :

customerservice@internaxx.com

Par téléphone :

+352 352 2603 2003

(lignes en service du lundi au vendredi de 8 h 00 à 22 h 00 (HEC) chaque jour ouvrable bancaire)

Un accusé de réception écrit de la plainte vous sera fourni dans un délai de 10 (dix) Jours ouvrables bancaires au maximum à compter de

la réception de la plainte, à moins que nous fournissions une réponse au cours de cette période. Dans tous les cas, nous vous fournirons une réponse dans un délai n'excédant pas un (1) mois à compter de la réception de la plainte. En cas d'incapacité à fournir une réponse dans ce délai, nous vous informerons des causes du retard et vous soumettrons une date à laquelle votre réclamation devrait être traitée.

Deuxième étape :

Si vous n'êtes pas satisfait avec la première réponse, vous pouvez contacter le responsable du pays (CEO), 2 rue Edward Steichen, L-2958 Luxembourg.

customerservice@internaxx.com

+ 352 2603 2003

Troisième étape :

Si notre traitement de la plainte ne vous convient pas, vous pouvez, conformément aux Règlements CSSF n° 16-07 et n° 17-671 relatifs à la résolution extrajudiciaire des réclamations, recourir à une procédure de résolution extrajudiciaire des réclamations devant la CSSF comme décrit à l'adresse suivante : <www.cssf.lu/en/Client/customer/complaints/> ou contacter la CSSF par courrier électronique (reclamation@cssf.lu). Vous devez déposer votre dossier auprès de la CSSF dans un délai d'un an après le dépôt de la plainte auprès de notre établissement. Vous pouvez aussi envoyer votre demande par la poste à l'adresse suivante :

Commission de Surveillance du Secteur Financier, Département Juridique II, 110, route d'Arlon, L 1150 Luxembourg.

Ou par fax :

(+352) 26 25 1 - 601

27. Protection des Titres et des fonds

Notre établissement est membre du Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FGDL), qui assure la protection des Titres et des fonds des Clients (à concurrence de certains montants) en cas de défaillance de notre établissement.

Un document présentant les principales caractéristiques de ce système de protection et des autres mesures prises par nous pour garantir la protection des Titres et des fonds des Clients est disponible sur le site Internet www.fgdl.lu et peut vous être fourni par nous sur simple demande.

Les investisseurs seront indemnisés dans les limites et les conditions définies par la loi luxembourgeoise du 18 décembre 2015 relative à la défaillance des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement par le Système d'indemnisation des investisseurs au Luxembourg (« SIIIL »), sous la supervision du Conseil de protection des déposants et des investisseurs (« CPDI »).

28. Lieu d'exécution des obligations

Sauf stipulation expresse contraire, le siège social de notre établissement est le lieu d'exécution des obligations réciproques de notre établissement et du Client.

29. Externalisation

Vous êtes conscient que notre établissement peut externaliser certaines de ses opérations et vous consentez expressément à cette externalisation. Notre établissement externalise ses activités uniquement auprès de sociétés d'Interactive Investor Group et Swissquote Group Holding Limited, des professionnels agréés du secteur financier, et conformément aux lois et à la réglementation en vigueur. Nous vous tiendrons informé de tout accord d'externalisation et ceci ne modifiera pas nos obligations et nos responsabilités à votre égard.

30. Secret bancaire

Le secret bancaire, en vertu des lois et réglementations applicables aux établissements de crédit, s'appliquera à toutes les personnes contribuant d'une quelconque manière aux Services. Notre établissement ne divulguera par conséquent aucune information personnelle vous concernant ou concernant vos opérations à des tiers, soumise aux présentes Conditions générales.

Toutefois, dans certains cas expressément prévus par la loi et qui s'appliquent à tous les établissements bancaires et aux professionnels du secteur financier du Luxembourg, notre établissement peut être obligé de fournir la meilleure information possible demandée par les autorités judiciaires ou les autorités de contrôle dans le cadre du pouvoir légal spécial qui leur est conféré, ou des informations aux actionnaires ou partenaires dans la mesure où cette information est nécessaire à la gestion appropriée et prudente de l'établissement de crédit luxembourgeois, conformément aux lois luxembourgeoises. Sans restreindre la divulgation

de toute Information telle qu'autorisée par toute loi applicable, les établissements de crédit et les professionnels du secteur financier luxembourgeois qui font partie d'un groupe financier ou d'un conglomérat financier peuvent fournir un accès aux informations relatives à des relations d'affaires spécifiques aux organes de contrôle interne dudit groupe financier, dans la mesure où cette information est nécessaire à sa gestion globale des risques, ou à des entités du même conglomérat financier dans le cas des informations pouvant être échangées entre ces entités et les autorités européennes de surveillance.

Les informations personnelles communiquées aux fins des transferts de fonds sont traitées par notre établissement et par d'autres entreprises spécialisées, telles que SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication). Ces traitements peuvent être effectués par des intermédiaires dans les pays européens et des pays tels que les États-Unis d'Amérique qui peuvent ne pas offrir un niveau adéquat de protection des données, opérant conformément à leur législation. En conséquence, les autorités de ces pays et notamment des États-Unis d'Amérique peuvent demander un accès aux données personnelles stockées dans ces centres de traitement (dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, par exemple). En nous donnant ordre d'exécuter une opération de paiement, vous acceptez que toutes les données nécessaires à l'exécution correcte de l'opération puissent être traitées en dehors du Luxembourg.

Nous pouvons communiquer au bénéficiaire d'un transfert le numéro de compte IBAN et le nom et l'adresse du Client qui a initié le transfert.

31. Fiscalité

Obligations fiscales

Il vous incombe de respecter l'ensemble de vos obligations fiscales (déclarations et paiement des impôts) et des lois qui vous sont applicables et que vous devez respecter, compte tenu de votre nationalité ou lieu de résidence. Vous devez vous assurer que toute instruction ou tout ordre transmis par vous à notre établissement à des fins d'exécution est conforme aux lois fiscales. Nous ne sommes pas tenus de vérifier l'existence de ces règles ou votre conformité avec ces mêmes règles et nous ne serons pas tenus responsables si vous contrevenez à ces lois fiscales.

Sur simple demande, nous vous fournirons les relevés ou les documents en notre possession vous permettant de remplir vos obligations fiscales.

Les impôts sur le revenu et les produits bruts des ventes, le cas échéant, sont à votre charge.

Vous serez seul responsable du règlement de tous les frais de transfert, droits d'enregistrement ou taxes financières ou tout autre type d'impôt applicable aux opérations que vous exécutez.

Vous acceptez que toute somme susceptible d'être engagée par notre établissement dans le cadre de l'exécution de votre transaction et/ou en votre nom soit automatiquement débitée de votre Compte courant sans que nous ayons besoin d'obtenir votre consentement préalable. En cas de clôture du Compte courant, vous serez tenu de rembourser lesdites sommes et nous pourrions exercer notre droit de recouvrer ces sommes dans les limites et conditions définies par la loi.

Vous vous engagez envers notre établissement à respecter vos obligations légales relatives à tous dépôt ou actifs déposés auprès de notre établissement et/ou gérés par notre établissement. Le manquement à certaines obligations fiscales peut entraîner des pénalités financières et sanctions légales que vous serez tenu de nous rembourser en intégralité.

Nous ne pouvons être tenus responsables de tout effet négatif vous concernant et résultant de (i) l'absence de déclaration ou d'exécution de vos obligations fiscales légales et/ou (ii) la communication par nos soins d'informations vous concernant aux autorités compétentes/fiscales afin de nous conformer aux réglementations et lois en vigueur.

Prélèvement à la source

Certaines taxes peuvent s'appliquer à des opérations financières exécutées par nous pour votre compte, suivant votre pays de résidence ou votre nationalité et/ou l'émetteur des Titres et/ou le marché financier sur lequel les opérations financières sont exécutées. Nous débitons et/ou retenons tout impôt dû conformément aux lois applicables, sans autorisation préalable de votre part.

Vous vous engagez à nous fournir, dans une période de temps raisonnable ou dans les délais indiqués par nos soins, toute confirmation écrite ou tout autre document que nous jugeons utile d'obtenir à cet effet. Toute réponse incomplète, incorrecte ou retardée pourra entraîner l'application de pénalités et/ou l'augmentation du prélèvement à la source à votre charge.

Sauf mention contraire de la loi en vigueur, nous ne serons pas responsables de l'échec ou du manquement à l'exécution du prélèvement d'un impôt quelconque.

FATCA

Vous acceptez que vous devez nous informer, et vous engagez à le faire, si vous êtes ou devenez un contribuable des États-Unis (U.S. taxpayer), conformément aux lois fiscales américaines et notamment à l'Internal Revenue Code (le code américain des impôts), au « Foreign Account Tax Compliance Act » (FATCA), à l'accord intergouvernemental tel que conclu entre les États-Unis d'Amérique et le Grand-Duché de Luxembourg le 28 mars 2014 (l'« IGA ») et transposé au Luxembourg par la loi datée du 1er juillet 2015, ainsi qu'à toute modification des lois susmentionnées, toute loi supplémentaire ou venant remplacer les lois susmentionnées.

Si certains éléments nous laissent penser que vous êtes un contribuable des États-Unis, il vous sera demandé de nous fournir (i) des informations nous permettant de déterminer votre lien avec les États-Unis et votre statut en vertu du FATCA et de l'IGA et (ii) les documents permettant de prouver votre statut.

Vous êtes informé par les présentes que, conformément à l'IGA, nous pouvons être amenés à (i) communiquer aux autorités fiscales compétentes certaines informations vous concernant ou concernant vos comptes et actifs et/ou revenus reçus à des fins de rapport final aux autorités fiscales américaines (« IRS ») ou (ii) retenir des montants destinés à l'impôt, le cas échéant.

Vous vous engagez également à nous fournir toutes les informations et tous les documents (y compris une auto certification signée et datée, prouvant votre statut FATCA) que nous pourrions exiger afin de remplir les obligations de rapport susmentionnées.

Vous acceptez que la non-satisfaction de cette demande d'informations dans les délais impartis puisse entraîner pour vous des sanctions et des pénalités.

Nous ne pouvons en aucun cas être tenus responsables des pertes ou effets négatifs résultant d'une absence de déclaration, d'une déclaration fautive ou erronée de votre part concernant votre statut de contribuable des États-Unis et/ou tout rapport de données vous concernant ou concernant votre/vos compte(s).

Vous acceptez que vous deviez nous dédommager de toute perte susceptible de découler d'une telle situation, et vous engagez par les présentes à le faire.

NCD

La norme commune de déclaration (NCD) a été mise en place à l'échelle de l'Union européenne par le biais de la Directive sur la coopération administrative (Directive 2014/107/UE, nommée DAC 2). Les relations avec les pays non européens sont réglementées par des accords multilatéraux. En tant qu'État membre de l'Union européenne, le Luxembourg a transposé la directive DAC 2 et la NCD dans sa législation nationale avec la Loi du 18 décembre 2015 (la « Loi NCD »).

Dans le cadre de la NCD, les établissements financiers luxembourgeois doivent collecter les informations relatives aux comptes financiers détenus, directement ou indirectement, par des contribuables d'un pays soumis à la NCD, afin de les transmettre aux autorités fiscales luxembourgeoises. Les autorités fiscales luxembourgeoises communiqueront en retour ces informations aux autorités fiscales du ou des pays dont le contribuable est ressortissant ou résident fiscal.

Afin d'identifier les résidents des pays soumis à la NCD, nous pouvons vous demander de nous fournir une auto certification. Les informations de l'auto-certification doivent inclure, entre autres, le(s) pays de résidence fiscale et numéro(s) d'identification fiscale.

Vous déclarez être informé de cette obligation et acceptez de nous fournir une auto-certification signée et datée afin de certifier votre statut fiscal et de fournir les informations requises par la Loi NCD. Vous reconnaissez que les informations susceptibles d'être échangées peuvent inclure, sans s'y limiter, le nom, l'adresse, le pays de résidence fiscale, le numéro d'identification fiscale, le lieu et la date de naissance ou d'immatriculation, le numéro de compte, le solde du compte et le montant des produits bruts générés par les actifs détenus sur le compte et les paiements effectués à partir du compte.

Vous reconnaissez que tout problème non résolu peut nous amener à signaler des comptes incomplets et/ou clôturés aux autorités fiscales.

Nous ne pouvons en aucun cas être tenus responsables des pertes ou effets négatifs résultant d'une absence de déclaration, d'une déclaration fautive ou erronée de votre part et/ou de tout rapport de données vous concernant ou concernant votre/vos compte(s).

Vous acceptez que vous deviez nous dédommager de toute perte susceptible de découler d'une telle situation, et vous engagez par les présentes à le faire.

32. Droit applicable et tribunaux compétents

Sauf clause expresse contraire, les présentes Conditions générales et l'accord entre vous et notre établissement sont soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg. Les tribunaux de la ville de Luxembourg sont seuls compétents pour connaître des litiges survenant entre nous. Ce qui précède ne porte pas atteinte aux dispositions obligatoires relatives aux conflits des lois qui entraîneraient l'application de la loi et/ou la compétence de tribunaux relevant d'un autre pays.

PARTIE II. Conditions relatives aux transactions et dépôts de titres et de fonds d'investissement

Les termes définis dans nos Conditions générales revêtent la même signification que ceux décrits dans les présentes Conditions relatives aux transactions et dépôts de titres et de fonds d'investissement.

1. Compte titres

Les Titres des Clients seront déposés sur un Compte titres. Sauf stipulation contraire, les Titres seront déposés en compte fongible. En conséquence, notre établissement est seulement tenu de restituer aux Clients des Titres de même nature, sans concordance de numéros.

L'acceptation des Titres sur le Compte titres reste à notre entière discrétion. L'acceptation des Titres sur le Compte titres ne permet aux Clients de réaliser des opérations sur ces Titres qu'après avoir réalisé les procédures normales de vérification et de règlement. Les Titres déposés doivent être de bonne livraison, c'est-à-dire qu'ils doivent être authentiques, en bon état matériel, munis de tous les coupons à échoir et non frappés d'opposition, de déchéance ou de séquestre en quelque lieu que ce soit.

Notre établissement se réserve le droit de ne pas accepter des Titres sous forme physique (par ex. des certificats) et opère généralement en mandataire, notre mandataire détenant les Titres vous appartenant au nom de notre établissement pour votre compte. Notre établissement n'émettra pas de certificats physiques pour les Titres détenus sur le Compte titres, même si ces Titres ont été déposés sous forme physique.

Vous ne pouvez pas vendre un titre sur une bourse ou tout autre marché différent de la bourse où vous avez acheté ledit titre.

Notre établissement est autorisé à faire garder les Titres déposés sur le Compte titres, pour le compte et aux risques des Clients, auprès de dépositaires et/ou de dépositaires centraux de titres choisis par notre établissement au Luxembourg ou à l'étranger. Les dépôts à l'étranger sont soumis aux lois, coutumes et pratiques du lieu de dépôt. Lorsque notre établissement (ou un tiers dépositaire) détient des Titres d'un Client sur un Compte titres soumis à une loi étrangère, les droits des Clients sur les Titres déposés sur ce compte peuvent être différents de ceux de la loi nationale. Lorsque des Titres de Clients sont détenus par un tiers dépositaire, celui-ci peut, sur le fondement de la loi locale, ne pas être autorisé à identifier séparément les Titres du Client, en les distinguant des actifs qu'il détient lui-même en pleine propriété, ou des actifs que notre établissement détient en propre. Dans ce cas, en cas de défaillance ou de situation de cessation des paiements qui frapperait le tiers dépositaire, les Clients supportent le risque de ne pas recouvrer l'intégralité de leurs actifs si la valeur totale des actifs détenus diminue.

Dans ce cas, la responsabilité de notre établissement est limitée à la sélection et à l'instruction du tiers dépositaire qui a été retenu. Les dépôts à l'étranger sont soumis aux lois, coutumes et pratiques du lieu de dépôt.

Au cas où les Clients donnent l'ordre de transférer des Titres (tant sous la forme physique que dématérialisée) à notre établissement conformément aux procédures déterminées à cet effet par notre établissement, notamment en se servant d'un formulaire d'ordre de transfert de Titres, dûment complété et signé par le Client, ce dernier, par le fait d'apposer sa signature sur le formulaire d'ordre de transfert de Titres, instruit, autorise et mandate notre établissement afin qu'il divulgue et communique toute information (en ce compris les informations individuelles relatives au nom et adresse du Client, les informations relatives au transfert des Titres et à la nature de la relation d'affaires avec notre établissement) à la liste de destinataires repris ci-dessous afin qu'ils poursuivent le traitement des informations, sous leur propre contrôle, et dans la mesure et durant tout le temps nécessaire pour les besoins de l'exécution de l'ordre de transfert des Titres :

la banque ou le courtier de Clients, qui figure sur le formulaire d'ordre de transfert de Titres ;

le courtier exécutant la transaction, utilisé par notre établissement pour mener à bien les transferts de Titres, ainsi que tout autre dépositaire, sous-dépositaire ou autre intermédiaire qui est utilisé par le courtier pour aider Internaxx Bank S.A. à mener à bien le transfert des Titres ;

le dépositaire central des titres concerné par les transferts de Titres et/ou un système de compensation et de règlement dans lequel le courtier exécutant la transaction ou son dépositaire est un membre de compensation direct, par ex. Euroclear UK & Ireland Limited, The Depository Trust Company, ou tout successeur de ces derniers ;

l'émetteur et son conservateur et agent(s) de transfert dans le cas où les Titres à transférer sont nominatifs ;

le cessionnaire des Titres et le dépositaire du cessionnaire, en ce compris tout sous-dépositaire ou intermédiaire auquel ils ont recours ;

un moyen de communication appartenant à ou utilisé par n'importe lequel des destinataires de communication susmentionnés tel que SWIFT.

Dans la mesure où cela est nécessaire, le Client renonce à toute obligation de confidentialité ou de non-divulgaration que notre établissement pourrait avoir dans le but d'autoriser cette divulgation ou de la mettre à disposition de ces destinataires dans le but de et dans la mesure nécessaire pour l'exécution de l'ordre de transfert des Titres.

Le Client reconnaît et accepte que la divulgation mentionnée ci-avant risque d'exiger la divulgation des données à caractère personnel le concernant, des données sur la relation d'affaires qu'il entretient avec notre établissement ou sur le transfert des Titres, qui sont conservés dans les banques de données centrales des destinataires susmentionnés. Ces banques de données peuvent, selon les cas, être exploitées par d'autres entités utilisées par le destinataire concerné et se trouver en dehors du Luxembourg. Les Clients sont informés, reconnaissent et acceptent qu'en raison du fait que les informations pertinentes sont transférées électroniquement et sont rendues disponibles en dehors du Luxembourg, il n'est pas toujours possible de garantir le même niveau de confidentialité et de protection concernant les réglementations sur la protection des données à caractère personnel, telles qu'elles sont actuellement en vigueur au Luxembourg, au moment où ces informations sont transférées et stockées à l'étranger. Par conséquent, toute information stockée de cette façon peut être divulguée aux autorités du pays de stockage ou aux tribunaux suivant la législation de ce pays.

Notre établissement s'engage à déployer tous les efforts raisonnables possibles pour exécuter les ordres de transfert des Titres conformément aux instructions données par les Clients et aux lois, coutumes et pratiques du lieu ou des lieux dans le(s)quel(s) ces ordres sont exécutés.

Nous nous engageons à déployer tous les efforts raisonnables possibles pour informer les Clients de toute émission de droits, de l'exercice de tout droit de remboursement anticipé, droit de conversion, de souscription ou de rachat, de toute prise de contrôle ou de toute autre offre découlant d'une réorganisation de fonds propres (« Opérations sur titres ») concernant les Titres des Clients à moins que notre établissement juge peu pratique de le faire. Si un Client indique à notre établissement durant la période spécifiée par lui qu'il souhaite exercer un droit découlant d'une Opération sur titres et dès lors que le(s) Compte(s) des Clients est(sont) créateur(s) de fonds en quantité suffisante, notre établissement déploiera tous les efforts raisonnables possibles pour exécuter les instructions, mais uniquement dans les conditions précisées par le Client et raisonnablement acceptables par notre établissement. Dans le cas contraire, notre établissement prendra les mesures ou s'abstiendra d'agir, selon ce qu'il estime être le plus raisonnable.

Le Client sera responsable de prendre la décision d'exercer tout droit découlant d'une Opération sur titres. La responsabilité de notre établissement relativement à une Opération sur titres est de fournir les informations relatives à l'Opération sur titres et d'exécuter les instructions raisonnables du Client comme définies dans les présentes Conditions relatives aux transactions et dépôts de titres et de fonds d'investissement. En particulier, si un droit découlant d'une Opération sur titres qui n'est pas exercé peut être vendu avec profit, le Client est responsable de la décision de vendre ce droit et de nous donner cette instruction. Nos Services n'incluent pas la vente automatique des droits non exercés. Notre établissement ne sera pas tenu responsable des pertes résultant de l'incapacité du Client à donner à notre établissement des instructions relatives à une Opération sur titres.

Notre établissement n'est pas tenu d'assurer la présence des Clients aux assemblées générales des actionnaires afin qu'il vote en personne ou d'instruire le représentant de notre établissement sur les modalités du vote en lieu et place des Clients à moins que le Client n'ait fourni à notre établissement les instructions écrites en vertu desquelles notre établissement prendra les positions nécessaires dans la mesure de ses possibilités et dans les délais imposés.

En cas de notification d'Opérations sur titres, les correspondants de notre établissement (agents de transfert ou agent de liquidation) sont responsables de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations relatives à cette opération. Les Clients reconnaissent que notre responsabilité se limite à leur transmettre les informations reçues et ce, dans la mesure de

nos possibilités et en respectant les pratiques du marché. Les opérations résultant de l'exécution/ réalisation de telles Opérations sur titres seront reflétées/portées sur le compte des Clients dans les délais et selon les conditions imposées.

Nous n'avons pas l'obligation de notifier aux Clients ou d'agir suite à une opération sur titres tant que les investissements ne sont pas enregistrés auprès du représentant de notre établissement.

Lorsqu'une Opération sur titres se solde par un droit fractionnel sur actions, notre établissement vendra alors les actions résiduelles et créditera le Compte du Client du montant correspondant qui pourra être assujéti à une charge d'administration minimale. Les détails de cette charge sont définis dans l'annexe Commissions et Frais.

Nous facturons des frais de maintenance de compte qui sont en partie basés sur le montant des Titres déposés sur le Compte titre. De tels frais seront débités périodiquement depuis le Compte courant du Client sans autre notification préalable. Le montant des frais de maintenance de compte peut varier. Les détails de cette charge sont définis dans l'annexe Commissions et Frais.

Au titre de la rémunération de ses Services, notre établissement est autorisé à débiter du Compte courant du Client une commission dont le montant varie en fonction de la nature de l'opération.

L'investissement dans certains Titres impose, en vertu de dispositions légales ou réglementaires, la transmission de données relatives au détenteur et/ou au bénéficiaire effectif de ces instruments à des autorités de contrôle nationales ou étrangères. En cas d'investissement dans ce type de Titres, le Client accepte de se conformer à ces dispositions et donne mandat à notre établissement de procéder aux déclarations légalement requises.

Les frais ou charges supportés par les tiers dans le cadre de la gestion des dividendes et des distributions seront supportés exclusivement par les Clients. Dans le cas où ces frais ou ces charges sont imposés à notre établissement, le montant correspondant sera déduit du dividende ou de la distribution, ou encore du Compte du Client.

Dans le cas où des dividendes provisoires sont proposés, nous opterons pour l'alternative de numéraire, sauf si le Client s'y oppose, et si notre établissement, à sa discrétion absolue, accepte des actions. En aucun cas, notre établissement ne sera tenu d'appliquer l'alternative provisoire tant que les placements concernés ne sont pas enregistrés auprès de notre représentant. Il peut y avoir des situations dans lesquelles notre établissement n'a pas la possibilité d'accepter l'option provisoire en raison de contraintes de temps. Dans ce cas, les Clients se verront proposer l'option par défaut de numéraire.

Si notre établissement reçoit un paiement pour un ajustement de taxe sur dividende relatif à un investissement, il créditera le Compte du Client du montant correspondant qui pourra être assujéti à une charge d'administration minimale. Les détails de cette charge sont définis à l'annexe Commissions et Frais.

2. Ordres

Conformément à l'Article 21 des Conditions générales, notre établissement s'engage à apporter les soins raisonnables à l'exécution des ordres d'achat ou de vente de Titres en fonction des instructions données par le Client et dans le respect des lois, coutumes et pratiques en vigueur sur la place de leur exécution. Notre établissement ne sera pas responsable des pertes ou des frais subis par les Clients en conséquence de (i) l'incapacité de notre établissement à exécuter un ordre, quelle qu'en soit la raison, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de sa part ou (ii) retard ou changement des conditions du marché avant la clôture de la transaction concernée. Une fois passés, les ordres sont irrévocables, sauf si, avant exécution de l'ordre considéré, les Clients reçoivent de la part de notre établissement une information concernant tout changement intervenant dans les conditions d'exécution de tel ordre ou concernant son annulation.

Les ordres ne mentionnant pas de date d'expiration restent valables uniquement durant le jour où ils sont placés sur le marché concerné, ou au cas où ils sont placés après la fermeture du marché, à la fin de la prochaine séance de négociation. Les ordres donnés par les Clients pour une période indéterminée (« bon sauf annulation ») restent valables selon les règles et pratiques en vigueur sur le marché concerné ; toutefois ils expirent plus tard à la fin de l'année civile pendant laquelle ils sont donnés.

Le Client accepte le risque que des ordres puissent être exécutés avant leur annulation. Les ordres placés par notre établissement pour le compte du Client sur un quelconque marché sont exécutés par un tiers et la qualité de leur exécution dépend donc du niveau de services fourni par ce tiers. En conséquence les ordres signalés tardivement peuvent être enregistrés sur le Compte du Client à tout moment précédant le début de la séance de négociation suivante. Un ordre qui a été confirmé comme « annulé »

ou « arrivé à expiration » peut faire l'objet d'un enregistrement tardif et les Clients assument pleinement ce risque, sauf dans le cas d'une faute lourde ou d'une faute intentionnelle de notre établissement.

Dans la mesure où tout ordre reçu par notre établissement est traité suivant réception, le Client accepte qu'il puisse y avoir un retard dans l'exécution de l'ordre. Notamment, tout ordre reçu au moment après la clôture de la place boursière concernée ne sera pas exécuté avant la réouverture de cette place boursière. Concernant tout ordre reçu par nous à la clôture d'une bourse, les Clients reconnaissent que ces ordres peuvent être exécutés à un prix différent du prix en vigueur au moment de la passation de l'ordre.

Les Clients acceptent que notre établissement opère les opérations de change nécessaires à l'exécution des instructions des Clients. Les Clients acceptent de supporter tous les risques inhérents auxdites opérations de change.

Pour toute opération de change, les Clients acceptent que le taux de change puisse varier entre le moment de la passation de l'ordre et son exécution et qu'en conséquence, la valeur globale de l'opération puisse en être affectée.

Achat et vente des fonds distribués par l'intermédiaire des Services

Nous n'assumons aucune responsabilité quant au rendement des fonds distribués via nos Services. Même si notre établissement met en œuvre tous les efforts raisonnables pour ne présenter que des fonds de qualité, les Clients prennent note que la valeur nette d'inventaire de l'actif des fonds détenus peut varier en fonction des fluctuations du marché et des marchés des changes ainsi que des décisions d'investissements prises par le fonds.

Les Clients sont censés avoir pris connaissance de toutes les informations concernant le fonds y compris les commissions et les frais en lisant le prospectus publié par le fonds. Ils s'engagent à n'acheter que les fonds qu'ils sont en droit d'acheter et qui correspondent à leur profil d'investisseur. Nous n'assumerons aucune responsabilité quant aux informations publiées par le fonds. La mise à disposition de ces informations ne peut en aucun cas être considérée comme une incitation à l'achat ou un conseil d'investissement.

L'achat de fonds dépend à la fois de procédures d'organisation internes et de l'accessibilité des fournisseurs tiers. Notre établissement ne peut être tenu responsable pour toute fluctuation des cours susceptible de survenir en raison du décalage substantiel entre le moment de l'instruction d'achat donnée par les Clients et la confirmation de l'ordre par le fonds.

Dans le cas où notre établissement pourrait raisonnablement émettre des doutes quant à la provenance et l'authenticité de l'ordre, il est autorisé soit à refuser l'exécution de l'ordre considéré, soit à exiger des informations complémentaires par tous les moyens appropriés. Ceci s'applique également au cas où notre établissement aurait des motifs raisonnables de penser que l'ordre ou l'opération enfreint la loi ou les règlements applicables.

Pour chaque transaction sur Titres, les Clients sont responsables du choix de la monnaie de règlement de leurs opérations.

Les instructions seront normalement traitées si des fonds suffisants pour couvrir le prix des titres, les commissions d'achat et de vente et toute autre commission pouvant survenir, sont disponibles sur le Compte courant du Client. Nous ne prenons en compte que les fonds immédiatement disponibles pour l'opération. Si le sous-compte en devise que le Client souhaite utiliser pour réaliser l'opération n'est pas suffisamment provisionné, notre établissement se réserve le droit de refuser tout ou partie de l'opération. Les ordres au marché peuvent exceptionnellement être sujets à d'importantes variations de cours. Ces variations peuvent avoir un impact sur le montant de la transaction et ainsi entraîner un solde débiteur sur le Compte courant du Client. Notre établissement peut, à sa seule discrétion, accepter une position débitrice résultant de telles transactions, position à régulariser dans les plus brefs délais à compter du jour de la transaction. Les Clients doivent veiller à l'alimentation de leur Compte courant. Nonobstant ce qui précède, et à sa propre discrétion, notre établissement peut tenir compte de tous les fonds disponibles sur les différents sous-comptes de devise des Clients pour établir la valeur totale de leurs actifs auprès de notre établissement. Les Clients s'engagent à créditer les sous-comptes de devise présentant un solde débiteur soit au moyen d'une opération de change provenant de fonds d'un autre sous-compte, soit au moyen de l'apport de fonds nouveaux provenant d'une source externe ou d'un autre Compte.

Afin de corriger un éventuel déséquilibre entre devises, nous nous réservons le droit de convertir des devises vers le(s) sous-compte(s) en débit pour réduire les intérêts débiteurs payés par le Client ou de changer la devise de référence pour éviter des déséquilibres futurs.

3. Relevés de compte

Toute transaction concernant le Compte courant ou le Compte titres, initiée par l'intermédiaire des Services sera indiquée dans les relevés périodiques, qui seront ensuite mis à la disposition des Clients. À défaut de réclamation par écrit dans les 30 (trente) jours à dater de sa mise à disposition de l'information, les indications qui y sont reprises sont, sauf erreur matérielle manifeste, réputées exactes et les Clients sont censés les avoir approuvées.

Notre établissement peut à tout moment rectifier une erreur matérielle qu'il peut avoir commise.

4. Divers

Si à un moment donné, une disposition du contrat conclu entre le Client et notre établissement dans le cadre des Conditions générales (le « Contrat ») est ou devient illégale, non valable ou non exécutoire dans le cadre des lois d'une quelconque juridiction, la légalité, la validité et l'applicabilité des autres dispositions du Contrat dans le cadre des lois de cette juridiction ou la légalité, la validité et l'applicabilité de cette disposition dans le cadre des lois de toute autre juridiction ne sont affectées en aucune façon.

Notre établissement n'est tenu responsable à l'égard des Clients d'aucune défaillance, entrave ou retard au niveau du respect de nos obligations dans le cadre du contrat s'il est prouvé que cette défaillance, entrave ou ce retard provient directement ou indirectement de circonstances dépassant notre contrôle raisonnable. Ces événements de force majeure regroupent, sans aucune restriction, toute difficulté technique telle qu'une panne ou une perturbation au niveau des télécommunications, l'indisponibilité du site Internet suite par exemple à un arrêt de maintenance, mais encore les guerres, qu'elles soient déclarées ou imminentes, les révoltes, mobilisations civiles, catastrophes naturelles, dispositions statutaires, mesures prises par les autorités, grèves, lock-out, boycotts ou blocus, indépendamment du fait que notre établissement est partie prenante au conflit et en ce compris les cas où seules les fonctions de notre établissement sont affectées par ces événements.

De plus, notre établissement est autorisé de façon raisonnable à déterminer l'existence d'une situation d'urgence ou de conditions de marché exceptionnelles. Ces conditions incluent mais ne se limitent pas à la suspension ou la fermeture d'un marché ou à l'abandon ou à la mise en défaut d'un événement auquel notre établissement lie sa cotation ou à l'apparition d'un mouvement excessif au niveau de toute position de marge et/ou du marché sous jacent ou lie l'anticipation raisonnable de notre établissement de l'apparition d'un tel mouvement. Dans de tels cas, notre établissement peut augmenter ses exigences de marge, clôturer une ou l'ensemble des positions de marge ouvertes des Clients et/ou suspendre ou modifier l'application d'une ou de l'ensemble des conditions du Contrat, en ce compris mais sans restriction aucune, l'altération du dernier moment de la transaction d'une position de marge particulière, dans la mesure où la situation rend la conformité à ladite condition impossible ou impraticable pour notre établissement.

Les droits et solutions contenus dans le Contrat sont cumulatifs et n'excluent pas les droits ou remèdes prévus par la loi.

Aucun retard ou aucune omission de notre part, en ce qui concerne l'exercice d'un droit, d'un pouvoir ou d'une solution prévus par la loi ou entrant dans le cadre du Contrat, ou l'exercice partiel ou défectueux en découlant, ne pourra :

compromettre ou empêcher l'exercice ultérieur ou autre de ce droit, pouvoir ou cette solution ; ou

opérer en tant que renonciation de ce droit, pouvoir ou cette solution.

Aucune renonciation à une quelconque violation d'une des conditions du Contrat ne sera interprétée (à moins qu'elle ne soit expressément admise par écrit par la partie qui renonce) comme une renonciation à une future violation de la même condition ou une autorisation de la poursuite d'une violation particulière.

Par la présente, les Clients ratifient toutes les transactions conclues avec notre établissement avant l'acceptation du Contrat et admettent que leurs droits et obligations s'y rattachant sont régis par les conditions du Contrat.

Notre établissement ou des tiers peuvent fournir aux Clients une traduction du Contrat. Toutefois, en cas de divergence d'interprétation, seule la version anglaise prévaut.